



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN AFRIQUE CENTRALE:

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Forum sous-régional

Douala, 14 au 16 juin 2017

RAPPORT

Novembre 2017



**FORUM SOUS-REGIONAL SUR LA GESTION
COMMUNAUTAIRE DES ECOSYSTEMES DE
MANGROVES EN AFRIQUE CENTRALE :
ENJEUX ET PERSPECTIVES**

DOUALA, 14 AU 16 JUIN 2017

RAPPORT

Edité par

**Chouaibou NCHOUTPOUEN¹, Armand ASSENG ZE², Jean Hude MOUDINGO³ et Lucien
MALOUEKI⁴**

¹ Expert Biodiversité et Coordonnateur APA de la COMIFAC

² Chargé des Opérations et Point Focal des projets GEF, FVC, PFNL, FAO Cameroun

³ Coordonnateur technique du projet FEM Mangroves du Cameroun

⁴ Coordonnateur technique du projet FEM Mangroves du Congo

Ce document a été produit avec le soutien de la FAO dans le cadre des projets « Integrated management of mangrove and associated wetlands and coastal forests ecosystems of the Republic of Congo » et « Sustainable Community Based Management and Conservation of Mangrove Ecosystems in Cameroon », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Il est notamment le produit de la COMIFAC, qui a organisé le forum ayant abouti à l'élaboration de ce rapport et fournit une orientation indépendante et autorisée, sur la base de son expertise, à la FAO et aux institutions nationales et régionales compétentes dans le cadre du projet mentionné ci-dessus. Dans ce contexte, le contenu de ce document ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la FAO. Il pourrait également ne pas refléter le point de vue de la COMIFAC sur certaines questions dans la mesure où il résulte d'un évènement multi-acteurs.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Publié par la COMIFAC, Yaoundé, Cameroun

© COMIFAC 2017. Tous droits réservés.

Citation suggérée : COMIFAC. 2017. Rapport final du forum sous-régional sur la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale. Douala 14-16 Juin 2017. Nchoutpouen, C., Asseng Zé A., Moudingo, JH., Maloueki, L. (Eds). Yaoundé – Cameroun, 70 pages.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	iii
INTRODUCTION.....	1
1. Objectifs du forum.....	2
2. Participants	2
3. Déroulement des travaux.....	2
3.1. <i>Session inaugurale</i>	3
3.1.1. Cérémonie d'ouverture	3
3.1.2. Considérations introductives	4
3.2. <i>Session 1: gérer les écosystèmes de mangroves. Pour quels bénéfices?</i>	5
3.2.1. Exposé introductif	5
3.2.2. Rappel des contextes des projets sur les mangroves au Cameroun et au Congo.....	6
3.2.3. Biodiversité des mangroves du Congo	7
3.3. <i>Session 2: la gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques</i>	8
3.3.1. Exposé introductif	8
3.3.2. Prise en compte des mangroves dans le Plan de Convergence de la COMIFAC.....	8
3.3.3. Stratégies nationales du Cameroun et du Congo	9
3.3.4. Programme Gabon bleu.....	10
3.4. <i>Session 3 : les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves?</i>	10
3.4.1. Exposé introductif	11
3.4.2. Gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques, liens avec les ODD	13
3.4.3. Règlementation sur les écosystèmes de mangroves au Cameroun.....	13
3.4.4. Le cadre légal est-il propice en République du Congo ?	14
3.5. <i>Session 4 : engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves</i>	15
3.5.1. Exposé introductif	15
3.5.2. Expériences de Cameroon Ecology dans la création des forêts communautaires de mangroves	17
3.5.3. La gestion communautaire des écosystèmes de mangroves : les leçons du Congo... 18	
3.5.4. Restauration participative des mangroves : leçons apprises du Cameroun site de Mpolongwé.....	19

3.6.	<i>Session 5 : information et gestion adaptive des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale</i>	19
3.6.1.	Exposé introductif	19
3.6.2.	Construire un système d'informations : les leçons de l'Observatoire Côtier Congolais (OCC)	22
3.6.3.	Leçons apprises dans le cadre de l'élaboration du Plan de suivi écologique et de restauration des mangroves au Congo-Brazzaville de mangroves au Congo.....	23
3.6.4.	Placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves: outils d'inventaires.....	24
3.6.5.	Quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo	24
3.7.	<i>Session 6: travaux en groupes</i>	25
3.7.1.	Groupe 1	25
3.7.2.	Groupe 2.....	29
3.7.3.	Groupe 3.....	34
3.8.	<i>Session 7 : restitution des conclusions et recommandations des travaux en groupe</i>	38
	Recommandations	38
4.	Annexes.....	40
	<i>Annexe 1: Communiqué final du forum</i>	40
	<i>Annexe 2: Les discours</i>	47
	<i>Annexe 3: Note conceptuelle et programme du forum</i>	58
	<i>Annexe 5: Liste des participants</i>	64

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Cam-Eco	Cameroun-Ecologie
CWCS:	Cameroon Wildlife Conservation Society
CNC:	Congo Nature Conservation
COMIFAC:	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FC	Forêt Communautaire
FCM	Forêt Communautaire de Mangrove
FEM:	Fonds pour l’Environnement Mondial
GIELM	Gestion Intégrée des Environnements Littoraux et Marins
GIZ:	Coopération technique allemande
IRF	Institut de Recherche Forestière
ISH:	Institut des Sciences Halieutiques
MINEPDED:	Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
OCC:	Observatoire Côtier Congolais
OCP:	Objectif de Conservation du Projet
ODD:	Objectifs de Développement Durable
ONACC:	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
OPED:	Organisation pour l’Environnement et le Développement
OSC:	Organisation de la Société Civile
PFNL:	Produit Forestier Non Ligneux
PNUE:	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PRATMIR	outil d’évaluation rapide participatif pour les inventaires et la restauration des mangroves
PSG	Plan Simple de Gestion
RCM:	Réseau Camerounais des Ecosystèmes des Mangroves et des Zones Humides
RAM:	Réseau Africain de Mangroves
RDC:	République Démocratique du Congo
REMAC:	Réseau Afrique Centrale sur la gestion des mangroves
VPE:	Volontariat Pour l’Environnement

INTRODUCTION

En Afrique, les écosystèmes de mangroves sont répandus le long de la côte ouest, de la Mauritanie en Angola, et se rencontrent localement en Afrique de l'Est, de la Somalie en Afrique du Sud. Ces écosystèmes jouent de multiples rôles en fournissant de nombreux produits et services à l'Homme, dont certains ont une valeur d'importance globale. Ils jouent un rôle essentiel, aussi bien physique qu'écologique, dans la protection des littoraux, notamment en servant de barrières contre l'érosion, ou bien encore en étant à la base du cycle des nutriments en milieu côtier. Ils participent à la durabilité de la pêche, à travers notamment ces nutriments organiques et les zones de frayères qu'ils abritent. Ils représentent aussi des puits de carbone aux atouts multiples. Plusieurs millions de personnes en Afrique dépendent aussi, directement ou indirectement, des écosystèmes de mangroves pour leur subsistance. En effet, en plus des activités de pêche, d'autres produits y sont collectés: bois, produits forestiers non ligneux, sel, etc.

En dépit de leur importance, les écosystèmes de mangroves sont menacés par les activités anthropiques. Historiquement, les mangroves ont été considérées comme des terres marécageuses, insalubres, infestées de moustiques et boueux. Ils ont ainsi déjà été défrichés dans l'intérêt de la santé publique puis, par la suite, pour la conversion pour d'autres usages à profit élevé à court terme. Actuellement, les principales pressions exercées sur ces écosystèmes sont de divers ordres: reconversion des espaces couverts par les mangroves pour des besoins industriels, agricoles ou d'urbanisme, surexploitation du bois dans les forêts de mangroves, colonisation par des espèces envahissantes, etc.

Pour faire face à ces menaces, plusieurs initiatives ont été prises dans les pays d'Afrique centrale. Les Gouvernements du Cameroun et du Congo, par exemple, avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mettent en œuvre depuis 2013 des projets qui ont pour objectifs d'améliorer les moyens d'existence des populations dans les zones côtières et de conserver la biodiversité des mangroves au regard de son importance mondiale. La responsabilisation des communautés locales est l'approche qui a été privilégiée dans ces initiatives.

Afin de documenter les acquis de ces initiatives, il est nécessaire de donner l'opportunité à de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis notamment dans une perspective sous-régionale. Une attention particulière pourrait ainsi être accordée aux écosystèmes de mangroves dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et dans les réformes politiques et réglementaires en cours dans plusieurs de ses pays membres.

C'est dans ce cadre que du 14 au 16 Juin 2017 à Douala au Cameroun, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont organisé avec l'appui financier du FEM à travers les

Projets mangroves du Cameroun et du Congo, le forum sous-régional sur la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves : enjeux et perspectives.

1. Objectifs du forum

L'objectif global de ce forum était de favoriser la production et la diffusion d'informations sur la gestion durable des écosystèmes de mangroves dans les pays de l'espace COMIFAC.

Plus spécifiquement, il s'agissait de:

- partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC;
- échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets;
- échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale;
- formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC.

2. Participants

Le forum a réuni environ soixante participants dont les représentants de la COMIFAC, de la FAO, des Ministères en charge de l'Environnement, des Forêts et de la Faune et de l'Administration Territoriale des pays suivants: Cameroun, Congo et Gabon, ceux des communautés locales, des universités et des organisations internationales et de la société civile notamment: Cameroun Ecologie, CWCS, COODEL, OPED, Plateforme Mangroves Rio Ntem, RAM/CMN, APREPAMO, ISH, Université de Douala, Université de Yaoundé 1, CNC et REMAC, MBongo Mangrove Forest Management Association, Plateforme mangrove de l'estuaire du Cameroun, Plateforme mangrove du Rio Del Rey. FESRUD, LA PAMO-Mouanko, ENVIREP, CRDPI, Plateforme Mangrove Congo, VPE/RCM, MECON Forest, KUDU/CMR/FFEM, IRF/UMNG, I/PFUNFU, PEW/CMN et ONACC et les représentants des Unités de Gestion des Projets Mangroves du Cameroun et du Congo (Cf. liste des participants en annexe).

3. Déroulement des travaux

Pour atteindre les objectifs déclinés ci-dessus, les travaux du forum présidés par M Raymond NDOMBA NGOYE et modérés par M Chouaibou NCHOUTPOUEN, respectivement Secrétaire Exécutif et Expert Biodiversité de la COMIFAC, ont été structurés en huit sessions:

- Session inaugurale: cérémonie d'ouverture et considérations introductives;
- Session 1: gérer les écosystèmes de mangroves, pour quels bénéfices?
- Session 2: gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques;
- Session 3: cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves?
- Session 4: engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves;
- Session 5: information et gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale;
- Session 6: travaux en groupes;
- Session 7: restitution des conclusions et recommandations des travaux en groupes.

3.1. Session inaugurale

La session inaugurale a été subdivisée en deux séquences: la cérémonie d'ouverture et les considérations introductives.

3.1.1. Cérémonie d'ouverture

Présidée par M Ludovic-Etienne NGBWA, Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, représentant le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (3) allocutions, à savoir:

- le mot du Représentant de la FAO au Cameroun;
- l'allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC;
- le discours d'ouverture du Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral.

Au nom de M ABARI MAI MOUSSA, Représentant Résident de la FAO Cameroun, M Armand ASSENG ZE, a relevé l'importance des mangroves pour les pays d'Afrique centrale ainsi que les menaces qui pèsent sur elles. Pour faire face à ces menaces, il a souligné que plusieurs initiatives ont été prises dans les pays d'Afrique centrale à l'instar des gouvernements du Cameroun et du Congo, avec l'appui financier du FEM mettent en œuvre depuis 2013 deux projets qui ont pour objectifs d'améliorer les moyens d'existence des populations dans les zones côtières et de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente dans les mangroves. Il a décrié le fait que les acquis de ces initiatives sont rarement documentés et il a mentionné que le présent forum offre une opportunité à ces initiatives de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale.

Prenant la parole, M Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a remercié le Gouvernement et le peuple camerounais pour l'accueil fraternel et chaleureux

réservé à tous les délégués. Il a exprimé la gratitude de la COMIFAC au Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littorale pour avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture du forum. Dans cette même veine, il a remercié la FAO pour les appuis multiformes apportés pour l'organisation de ce forum et souhaité la bienvenue à tous les participants. Après avoir souligné l'ancrage du thème de ce forum avec le Plan de Convergence 2015-2025 de la COMIFAC, il a rappelé que le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté les directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion durable des forêts dont le but est de définir les cadres politiques, stratégiques, législatifs, réglementaires et institutionnels de l'intégration des populations autochtones et locales et des ONGs dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Le Secrétaire Exécutif a salué les efforts consentis par les pays membres de la COMIFAC pour la gestion des écosystèmes de mangroves en dépit des difficultés rencontrées. Avant de clore son propos, il a rappelé les objectifs de ce forum et invité tous les participants à contribuer activement à l'atteinte des résultats escomptés.

Le Secrétaire Général des Services du Gouverneur a tout d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié la COMIFAC et la FAO pour avoir choisi le Cameroun, et particulièrement la ville de Douala, pour abriter les travaux de ce forum sur les mangroves. Après avoir rappelé l'importance et la distribution des mangroves dans le monde, il a souligné que 20-30 % des mangroves d'Afrique Occidentale et Centrale ont disparu en près de 25 ans. Face à cette situation, les pays membres de la COMIFAC ont ratifié plusieurs conventions internationales. Il a invité la COMIFAC à appuyer ses pays membres dans le processus d'internalisation de ces conventions internationales et à les encourager à signer et à mettre en application les protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan au moment opportun, pour le bien être des écosystèmes de mangroves. Avant de clore son propos et d'ouvrir les travaux, il a rappelé les objectifs du forum.

3.1.2. Considérations introductives

La séquence des considérations introductives a commencé par la présentation de chaque participant. Elle s'est poursuivie par la présentation des objectifs et résultats attendus au cours de la réunion. Cette communication a été faite par le modérateur général du forum. La session inaugurale s'est achevée par l'adoption de l'agenda du forum. Le Bureau mis en place pour la conduite des travaux était constitué comme suit:

- **Président:** M Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC;
- **Vice-Président 1:** Dr Amadou WASSOUNI, Coordonnateur National du Projet Mangrove, Cameroun;
- **Vice-Président 2:** Dr Victor MAMONEKENE, Directeur Général des Eaux, Congo;
- **Rapporteur:** M Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC;

- **Secrétaires:** Messieurs Raphaël WAYANG du Cameroun, Aimé Patrick MISSAMBA-LOLA du Congo, Rolland ONDENDE du Congo et Mme Jasmine DMAPO WEMBE du Cameroun.

La première journée a été consacrée au débat en plénière sur les différents aspects de la problématique de la gestion durable des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale. Elle comprenait cinq sessions thématiques et chaque session a été introduite par une présentation principale (exposé introductif) qui a été complétée par les apports des panelistes sur des cas pratiques, sous la forme d'illustrations. Chaque session thématique s'est déroulée en une heure répartie ainsi qu'il suit: 25 à 20 minutes pour l'exposé introductif, 5 minutes par paneliste et 20 à 30 minutes de débats. Le déroulement des cinq sessions thématiques est présenté ci-après.

3.2. Session 1: gérer les écosystèmes de mangroves. Pour quels bénéfices?

Cette session composée de quatre panélistes et modérée par M Jean-Claude NGUINGUIRI, Fonctionnaire forestier au Département des Forêts de la FAO à Rome, Italie, a compris:

- un exposé introductif;
- le rappel des contextes des projets sur les mangroves au Cameroun et au Congo.

3.2.1. Exposé introductif

L'exposé introductif a été fait par Dr Gordon AJONINA du Réseau Africain de Mangroves (RAM). Il a rappelé la définition d'une mangrove, son importance, les menaces qui pèsent sur elle, les conséquences de ces menaces et les efforts de conservation et d'aménagement du Gouvernement camerounais, des ONG et de la société civile.

Il est ressorti de cette présentation que les écosystèmes de mangroves sont des forêts /formations végétales intertidales des zones tropicales et sous tropicales du monde. Ils sont à cheval entre trois types d'écosystèmes, à savoir: l'écosystème terrestre, l'écosystème d'eau douce et l'écosystème marin. Les écosystèmes de mangroves sont présents en Amérique, en Afrique et en Asie et ont une couverture globale de 18,1 millions ha dont 19% (3,2 millions ha) en Afrique, répartis sur 26 pays. On distingue quinze (15) familles d'arbres de mangroves, composées de 52 espèces, dont environ 16 sont présentes en Afrique. Ces écosystèmes sont très riches en biodiversité et ils fournissent de nombreux services écosystémiques. Environ 80 % des espèces halieutiques pêchées en mer sont tributaires des mangroves. Ils assurent la protection du littoral (ceinture verte, brise vent, érosion côtière, fixation des sédiments, etc.). Cependant, ces écosystèmes subissent plusieurs menaces notamment: la surexploitation des ressources pour des utilisations diverses, développement urbain et économique, la pollution, les espèces envahissantes, les impacts des changements climatiques, l'ignorance et l'absence des législations appropriées, l'approvisionnement des milieux urbains en bois.

Ces différentes pressions engendrent parfois la perte de l'écosystème et ses ressources, l'érosion et sédimentation côtière, les inondations, la famine, l'épidémie, l'émigration, la pauvreté et l'instabilité sociale.

En vue d'assurer la gestion durable de ces écosystèmes en Afrique centrale, les gouvernements ont signé plusieurs conventions internationales et élaboré plusieurs documents de planification stratégique et opérationnelle pertinents pour la gestion des mangroves.

3.2.2. Rappel des contextes des projets sur les mangroves au Cameroun et au Congo

A la suite de cette introduction, le Dr WASSOUNI et M Gilbert MBATI ont présenté respectivement les contextes des projets Mangroves au Cameroun et au Congo.

Concernant le Cameroun, Dr WASSOUNI a souligné que les terres couvertes purement de mangroves occupent 221 162 ha, distribuées respectivement dans trois zones: (i) l'Estuaire du Rio Del Rey: 125 259ha (56,6%), l'Estuaire du Cameroun: 93 549 ha (42,3%) et l'Estuaire du Ntem: 2 354 ha (1,1%). Les principales menaces que subissent ces écosystèmes au Cameroun sont les suivantes: (i) une coupe non durable de la mangrove (notamment du *Rhizophora*, qui est l'espèce dominante) pour le fumage du poisson et la construction des campements de pêche, (ii) la pollution industrielle (dont les effets ne sont pas encore bien déterminés pour le moment), (iii) l'exploitation forestière, (iv) le développement d'agro-industries avec l'ouverture de forêts jusqu'ici relativement intactes pour la création de palmeraies, (v) les activités d'exploration pétrolière qui ont pour conséquence la dégradation massive des mangroves et enfin (vi) l'urbanisation.

Ces nombreuses pressions dues aux changements macro-économiques dans les zones côtières que subissent les écosystèmes de mangrove au Cameroun sont en partie favorisées par la faiblesse du cadre institutionnel et juridique. En effet, la législation et les stratégies nationales relatives aux forêts et à l'environnement ne prennent pas en considération les spécificités des écosystèmes particuliers tels que les mangroves.

On note aussi la faible intégration des communautés locales vivant dans les mangroves dans le cadre de planification du développement local, le manque de planification intégrée cohérente pour le développement économique, l'exploitation durable et la conservation des zones côtières et le manque d'informations tangibles et de dialogue entre les parties prenantes.

C'est dans ce contexte que le Cameroun a adressé une requête de financement au FEM. Ce projet intitulé « Sustainable Community Based Management and Conservation of Mangrove Ecosystems in Cameroon » avait comme objectifs, l'objectif de conservation (OCP) de renforcer la conservation de la biodiversité et réduire la dégradation des écosystèmes de la mangrove, et (ii) l'objectif de développement d'assurer une durabilité à long terme des moyens de subsistance des communautés locales qui vivent dans et autour des zones de mangroves.

Ce projet a été structuré autour de quatre composantes techniques: (i) le renforcement politique et institutionnel, (ii) l'intégration de la conservation des mangroves dans le développement local, (iii) la création d'aires protégées de mangroves et (iv) la gestion durable des ressources de la mangrove. Il a été exécuté par la FAO sous la supervision générale du Ministère de l'Environnement, Protection et du Développement Durable (MINEPDED) du Cameroun.

Concernant le Congo, M Gilbert MBATI a noté l'importance de la contribution des mangroves au bien-être des populations locales, à travers notamment les ressources halieutiques, qui sont à 80% tributaires des mangroves, et le rôle de stabilisation de la côte le long de ses 170 Km. Il a appelé à la prise de conscience de l'importance de cet écosystème.

3.2.3. Biodiversité des mangroves du Congo

Le dernier intervenant, le Dr Victor MAMONEKENE a mis l'accent sur le rôle des mangroves dans la durabilité des pêcheries. Il ressort de son exposé que la durabilité requiert la présence des mangroves, notamment pendant l'écophase (juvénile-adulte) où certaines espèces complètent leurs cycles de vie grâce aux feuillages des palétuviers. L'absence des mangroves pourrait ainsi perturber l'équilibre de ces espèces. S'agissant de la stratégie des poissons au sein de la mangrove, l'on a noté que:

- sur le plan de la reproduction, on distingue: (i) les espèces ayant une reproduction lagunaire, (ii) les espèces ayant une maturation avancée lagunaire et (iii) les espèces ayant un début de maturation lagunaire;
- du point de vue de l'occupation de l'espace, les habitats sont complexes et les abris sont accessibles aux juvéniles;
- sur le plan de l'utilisation des ressources, (i) les mangroves sont des milieux aquatiques très productifs, (ii) elles sont riches en nourriture du fait de nombreuses sources et (iii) on y note la dominance d'espèces de poissons opportunistes et carnivores mixtes.

Après les exposés, quelques préoccupations ont été soulevées par les participants, à savoir: (i) les usages des grands palétuviers dont l'âge peut influencer la rentabilité de l'exploitation forestière et pas seulement pour le bois de chauffe, (ii) la prise en compte de la sensibilisation des populations dans le plan d'action du projet, (iii) les clarifications sur les différents types de carbone présent dans les mangroves et (iv) la perception des mangroves par les communautés locales.

A l'issue des communications, des échanges riches et fructueux ont permis d'avoir une compréhension commune sur les dimensions multi-acteurs et intersectorielles ainsi que la diversité des produits et services des mangroves, leur distribution, les menaces qui pèsent sur elles et leurs conséquences.

3.3. Session 2: la gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques

Cette session modérée par Dr Jean de Dieu NZILA, Directeur Général de l'IRF (Congo) a été introduite par Dr Jean FOLACK, Consultant en Environnement, Planification Côtière et Gestion Durable des Ressources Naturelles, Président de l'ONG ENVIREP Cameroun. Elle a été ponctuée par les présentations suivantes: un exposé introductif; les mangroves dans le Plan de Convergence de la COMIFAC; les stratégies nationales du Cameroun et du Congo relatives aux mangroves; et le programme Gabon bleu.

3.3.1. Exposé introductif

Dans sa présentation introductive, Dr FOLACK a évoqué les raisons fondamentales de l'intégration des mangroves dans les agendas politiques et les types d'agendas politiques dans lesquels il faut intégrer les questions liées à la gestion des mangroves.

Intégrer la gestion des mangroves dans les agendas politiques vise à rechercher leur prise en compte dans les agendas des décideurs politiques et que les problèmes liés à leur gestion fassent l'objet d'un traitement spécifique devant déboucher sur la prise d'une ou plusieurs décisions de la part du pouvoir législatif, de l'administration ou de toute autorité publique ou politique.

Parmi les raisons fondamentales devant motiver la prise en compte des mangroves dans les agendas politiques, on peut citer: (i) l'importance économique, sociale, culturelle et environnementale des mangroves et (ii) les mangroves fournissent des services non marchands à haute valeur ajoutée, tels que: la qualité du paysage, la protection de la côte, la régulation du climat, des milieux appropriés pour enseigner les sciences naturelles, les possibilités récréatives, la réserve importante de carbone, le patrimoine unique en termes de diversité biologique, des zones de fraie pour la plupart des espèces de poissons et crevettes.

S'agissant des types d'agendas politiques où les questions liées aux mangroves devraient être abordées, l'exposé a mis en évidence que la gestion des mangroves relève de l'Agenda 21 (Action 21) en général, et spécifiquement de la section II sur la conservation et la gestion des ressources aux fins de développement. Chaque pays a développé son agenda 21 en fonction de ses priorités. Au niveau sous-régional, le Plan de Convergence de la COMIFAC devra intégrer cette spécificité des mangroves pour leur gestion efficiente dans cet agenda ou dans les autres agendas politiques existants ou à venir.

3.3.2. Prise en compte des mangroves dans le Plan de Convergence de la COMIFAC

M NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC a souligné que les thématiques de tous les axes du Plan de Convergence⁵ de la COMIFAC concernent les mangroves même si elles n'y sont pas mentionnées de façon spécifique. Il a illustré cette prise en compte des

⁵ Le Plan de Convergence est un cadre de planification stratégique des interventions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

mangroves dans le Plan de Convergence par les contenus des axes prioritaires d'intervention numéros 2, 3 et 5. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a précisé, à sa suite, que le plan d'opérationnalisation du Plan de Convergence en cours d'élaboration est une opportunité pour intégrer des activités spécifiques concernant les mangroves.

3.3.3. Stratégies nationales du Cameroun et du Congo

Les stratégies nationales du Cameroun et du Congo ont été présentées respectivement par Dr WASSOUNI du Cameroun et M Alphonse BAKALA KIBA du Congo. Ces stratégies ont pour objectif de freiner et inverser la dégradation des mangroves pour pérenniser et développer leurs fonctions écologiques, biologiques, économiques et socioculturelles.

Après un bref rappel des menaces auxquelles font face les mangroves au Cameroun et qui justifient l'adoption d'une stratégie nationale de gestion de ces écosystèmes, Dr WASSOUNI a souligné que la vision du Cameroun est qu' « à l'horizon 2025, les mangroves et tous les écosystèmes côtiers du Cameroun sont conservés, protégés et gérés de façon participative, et contribuent au maintien des équilibres écologiques et au bien-être des populations ». Le Cameroun s'est fixé pour objectifs (i) d'assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources des écosystèmes de mangroves et de la zone côtière pour qu'ils contribuent efficacement à la satisfaction des besoins locaux et nationaux des générations futures et (ii) de freiner et inverser la dégradation de ces écosystèmes pour pérenniser et développer leurs fonctions écologiques, biologiques, économiques et socioculturelles. Quatre axes stratégiques ont été définis ainsi qu'il suit:

- **Axe Stratégique I:** Réduction des pressions anthropiques dans les mangroves et les écosystèmes côtiers;
- **Axe Stratégique II:** Exploitation des ressources des mangroves et des écosystèmes côtiers dans le cadre d'un plan d'aménagement ou de gestion;
- **Axe Stratégique III:** Amélioration des conditions de vie / de subsistance des populations riveraines;
- **Axe Stratégique IV:** Développement de la recherche sur les mangroves et les écosystèmes côtiers.

Dans son exposé, M BAKALA KIBA a relevé que la vision du Congo est de « gérer de manière responsable et durable les mangroves, les zones humides associées et les forêts côtières à l'horizon 2025 ». L'objectif principal est de prévenir et réduire significativement la dégradation des mangroves, des zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers, afin de contribuer à l'amélioration des moyens d'existence locaux, à la fourniture des biens et services écosystémiques et au développement économique et culturel. Cet objectif est décliné en quatre objectifs spécifiques qui consistent à: (i) restaurer et préserver le paysage côtier, les mangroves et les zones humides associées, (ii) adopter des pratiques des pêches responsables et durables, (iii) valoriser les ressources naturelles et diversifier les activités

génératrices de revenus et (iv) améliorer l'accès à l'information et la communication pour le changement des comportements.

Douze produits sont attendus, répartis selon les quatre axes stratégiques suivants:

- **Axe 1:** Restauration et préservation du paysage côtier, des mangroves et des zones humides associées;
- **Axe 2:** Adoption des pratiques de pêches responsables et durables;
- **Axe 3:** Valorisation des ressources naturelles et diversification des activités génératrices de revenus;
- **Axe 4:** Information, Education et Communication.

3.3.4. Programme Gabon bleu

Le Programme Gabon bleu a été présenté par M Magloire Désiré MOUNGANGA, coordinateur scientifique du projet Arc d'Emeraude, qui a souligné que le Gabon a créé 11 Parcs Nationaux sous influence marine. Le représentant de l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) a basé son intervention sur les programmes de formations offerts en relation avec les écosystèmes côtiers et marins, y compris les mangroves. On peut citer le programme de formation doctoral déjà ouvert, ou le collège agricole.

Les questions soulevées à la suite de toutes ces présentations ont été les suivantes:

- Y-a-t-il une possibilité pour la COMIFAC de proposer un axe stratégique ciblé sur les mangroves ?
- Quel a été le problème pour le projet de gestion des mangroves qui a échoué ? la non implication des populations pour assurer le suivi après le projet ?
- Comment gérer les nombreuses espèces invasives qui détruisent les grandes étendues de mangroves dans le monde afin d'élaborer des projets qui peuvent être financés par des bailleurs ?
- Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies et comment harmoniser les différentes stratégies et plan d'actions pour trouver une directive pour le conseil des ministres ?

De cette session, les échanges ont abouti principalement à la conclusion que les agendas politiques pertinents tant au niveau national, sous régional, qu'international prennent en compte les mangroves mais de façon trop générale par rapport aux spécificités du milieu, qui devraient inspirer des mesures plus spécifiques.

3.4. Session 3 : les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves?

La session 3, modérée par M NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC, et introduite par M Jean Albert Placide KAYA, Coordonnateur de l'organisation Congo Nature

Conservation (CNC) et du REMAC (Réseau Afrique Centrale sur la gestion des mangroves), a inclus deux communications et les contributions de quatre autres panélistes.

3.4.1. Exposé introductif

L'exposé introductif a été fait par M KAYA. Sa présentation a porté sur les menaces, l'état des lieux du cadre juridique de la gestion des mangroves en Afrique centrale, le spectre des politiques, les initiatives internationales et sous régionales, l'efficacité du cadre législatif et institutionnel dans la gestion des aires protégées et les questions concernant l'internalisation des conventions internationales dans les politiques nationales. Il a souligné que les principales menaces qui pèsent sur ces écosystèmes sont les phénomènes d'urbanisation et d'artificialisation des côtes, l'utilisation des palétuviers comme sources de bois de chauffe, l'aquaculture et l'agriculture, mais aussi des événements plus exceptionnels comme les marées noires. Pour ce qui est du cadre juridique, il est ressorti de cette présentation que dans l'ensemble des pays de l'Afrique centrale de la côte atlantique, le cadre juridique et institutionnel est insuffisant pour ce qui concerne la gestion et l'exploitation des ressources de l'écosystème mangrove.

S'agissant du spectre des politiques, mesures et instruments, l'on a noté que les règlements et normes précisent les techniques d'aménagement et d'utilisation des ressources de mangrove à appliquer ou les exigences minimales relatives aux rejets des polluants dans ces milieux fragiles. Qu'il existe également: (i) des accords volontaires entre une entité gouvernementale et une ou plusieurs parties privées par lesquels celles-ci s'engagent à réaliser certains objectifs environnementaux ou à améliorer leurs activités pour aller au-delà de limites réglementaires. Tous ces accords ne sont pas véritablement volontaires ; certains sont assortis de récompenses ou de pénalité associées à leur bonne exécution ou à la non réalisation des engagements; (ii) des incitatifs financiers qui sont des paiements directs, crédits d'impôts, soutien des prix ou des mesures équivalentes accordés par une entité gouvernementale à une entité privée pour l'adoption d'une pratique donnée ou la réalisation d'une action donnée; (iii) d'instruments d'information qui sont dévolus à la divulgation obligatoire au public d'informations sur la mangrove. Ils comprennent les programmes d'étiquetage, de notation et d'homologation, la publication d'une revue, etc.; (iv) des programmes de recherche et développement qui engagent des dépenses et investissements directs de l'Etat en faveur de l'innovation en matière de gestion intégrée des mangroves. Les mesures de recherche et développement comprennent l'octroi de prix ou d'encouragement pour les progrès dans la gestion durable des ressources de mangrove; (v) les politiques vertes qui sont des politiques qui visent directement la réduction de la dégradation de la mangrove, comprenant des politiques axées sur la pauvreté, l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres; (vi) les règles juridique de responsabilités dont le principe est d'obliger le responsable d'un dommage environnemental à compenser financièrement les victimes à hauteur du dommage subi.

Il a souligné avec emphase que le choix des politiques et des mesures doivent se fonder sur des critères comme l'efficacité environnementale, le coût-efficacité, l'équité et la faisabilité administrative et politique.

Il est également ressorti de cet exposé que les débats internationaux sur la conservation des forêts n'ont pas accordé suffisamment d'attention aux forêts de mangroves. Certaines des raisons de ce manque d'intérêt pour les mangroves et de l'attention accordée aux autres types de forêts, pourraient être que ces dernières semblent posséder davantage de valeur économique et abritent plus de biodiversité que les mangroves. En Afrique centrale, les initiatives sous régionales font état des mangroves comme faisant partie du grand ensemble des forêts. La politique sous régionale pour la gestion des ressources forestières y compris des mangroves est axée sur: (i) les réformes de la gouvernance avec la participation de tous les acteurs; (ii) la promotion des investissements nouveaux (fonds verts, fonds bleu, REDD+, etc.) et (iii) la promotion de la coopération et l'intégration régionale.

S'agissant de l'efficacité du cadre législatif et institutionnel dans la gestion des aires protégées, selon le rapport sur le Statut Mondial des Écosystèmes de la Mangrove de l'UICN, 18 pays ont créé des réserves pour sauvegarder les habitats de mangroves et les espèces associées, représentant moins d'un pour cent de la superficie des mangroves du monde entier. En Afrique centrale, certaines aires protégées abritent des mangroves. Il s'agit par exemple de la mangrove lagunaire de Conkouati dans le Parc National de Conkouati-Douli au Congo, du Parc marin des Mangroves en RDC, la mangrove du Parc National de Mayumba au Gabon, la réserve forestière de Masabi au Cabinda, les mangroves situées à la frontière du Cameroun et Guinée Equatoriale dans les parcs nationaux de Campo Ma'an et Rio Campos, les mangroves de la base navale, du Bois des Singes et de Song Ngonga au Cameroun.

Cependant il faut intégrer la création des aires protégées des mangroves dans une politique nationale et dynamique en matière d'aires protégées marin côtier. Cette intégration doit prévoir un cadre législatif et institutionnel, intersectoriel et adéquat qui prend en compte les différents éléments du paysage dans leur diversité: les populations riveraines, l'étendue de l'océan, la plage avec sa bande sableuse, la savane côtière, la forêt côtière et la mangrove.

Sur le plan de la gouvernance institutionnelle, on note un nombre élevé d'acteurs avec des législations sectorielles: administrations publiques (pêche, forêt, tourisme, recherche scientifique, marine marchande, marine nationale, environnement, mines, hydrocarbures, agriculture, commerce, port, mairie, urbanisme, etc.), ONG et associations, collectivités locales, etc. De ce fait, l'utilisation de l'espace génère des conflits: chevauchements des attributions, méconnaissance par certains acteurs de leurs limites de compétence, faible connaissance de l'écosystème des mangroves et des enjeux qui les entourent.

3.4.2. Gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques, liens avec les ODD

Cette présentation a été faite en ligne par Dr Paul OUEDRAOGO, Conseiller Principal pour l'Afrique au Secrétariat de la Convention de Ramsar. Après avoir fait un bref rappel des sites Ramsar en Afrique, il a passé en revue les différents documents pertinents de la Convention Ramsar sur la gestion des mangroves et a présenté la boîte à outils d'échange d'information élaborée dans le cadre du Programme Global Wetland Africa. Il a mentionné que cinquante (50) écosystèmes de mangroves en Afrique sont classés sites Ramsar, couvrant 11 320 000 ha, dont moins de 10% en Afrique centrale (environ huit sites) répartis comme suit: Cameroun (1 site: 165 000 ha), Congo (2 sites: 520 316 ha), RDC (1 site: 65 000 ha), Gabon (3 sites: 301 171 ha) et Guinée Equatoriale (1 site: 80 000 ha).

A la suite de ces deux présentations, les autres panélistes – M Ottou MBIDA et Maître Brice Severin PONGUI (Consultants pour les Projets Mangrove) ont apporté plus de précisions sur la prise en compte des mangroves dans les cadres réglementaires au Cameroun et au Congo.

3.4.3. Règlementation sur les écosystèmes de mangroves au Cameroun

Cette communication a été faite par M MBIDA. Celui-ci a montré que les réformes engagées dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles ont permis de disposer d'un cadre institutionnel national revu ainsi que d'un arsenal juridique, réglementaire et programmatique. On peut citer: la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement; la loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 fixant le régime des forêts, de la faune et des pêches et ses textes d'application et la loi n°98-005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau.

La politique forestière et faunique du Cameroun a pour objectif général la pérennisation et le développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts et des zones côtières par une gestion intégrée pouvant assurer de façon soutenue la conservation et l'utilisation durable des ressources des écosystèmes. Elle donne des orientations stratégiques sur la conservation, l'exploitation et l'utilisation durable des ressources, la participation des populations à la planification et la gestion des ressources, la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'un cadre institutionnel adapté. Elle contient les mécanismes de renforcement, les principes directeurs, la politique nationale et les mesures stratégiques, les directives pour la gestion sectorielle et trans-sectorielle en ce qui concerne la protection de l'environnement côtier, la gestion des ressources côtières et le développement durable.

Dans le domaine de la pêche, les développements intervenus concernent notamment: (i) l'amélioration des politiques des pêches à travers l'incorporation du code de conduite pour une pêche responsable, (ii) la participation effective des communautés des pêcheurs et autres parties prenantes à la gestion des pêcheries, (iii) la mise en place des systèmes de cogestion dans les pêcheries et (iv) la protection de la biodiversité.

M MBIDA a souligné que le schéma directeur d'aménagement des mangroves au Cameroun préconise l'option de gestion. Il présente six composantes, à savoir : la mise en place des textes légaux, réglementaires et institutionnels régissant les mangroves; la protection et conservation de l'écosystème de mangroves; la production durable et gestion participative; le micro zonage; la mise en place d'un cadre de suivi environnemental des écosystèmes de mangroves et la mise en place d'un cadre de gestion transfrontalière.

Tout comme dans d'autres pays d'Afrique centrale, l'on a noté l'absence d'un cadre réglementaire spécifique pour la gestion des mangroves. Le nombre élevé de structures d'intervention génère des conflits de compétence. On peut tout de même noter une volonté d'amélioration ressentie aussi bien dans des projets de révision des textes existants que dans le processus de création de nouvelles aires protégées intégrant des formations de mangroves.

3.4.4. Le cadre légal est-il propice en République du Congo ?

Maître PONGUI, Avocat au Barreau de Brazzaville a tenté par sa présentation de répondre à cette interrogation. Dans son mot introductif, il a défini un cadre légal propice comme étant un cadre qui répond à une ou plusieurs problèmes dont la réponse est juridique. En clair, dans le cas des mangroves, il s'agirait d'un cadre qui concilie la conservation et l'utilisation durable des mangroves. Il a ensuite présenté les certitudes, les incertitudes et les perspectives. En termes de certitudes, il a cité les instruments juridiques et politiques de protection et de mise en valeur des mangroves tels que les Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) de portée universelle y compris protocoles en vigueur, les déclarations et objectifs de portée universelle, les Accords de portée régionale et sous régionale (Convention d'Abidjan, Traité sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Déclaration, etc.), le Plan de Convergence de la COMIFAC, etc. et les différents textes et stratégies nationaux. Les statuts juridiques potentiels des mangroves prévus dans les textes au niveau national sont les parcs, réserves naturelles et sites, et au niveau international le statut juridique est celui associé au site classé selon la Convention de Ramsar (ou site Ramsar).

Comme constats négatifs, il a souligné (i) la marginalisation implicite des écosystèmes de mangroves dans les instruments juridiques et politiques (ils ne sont pas exclus de façon explicite). Ils bénéficient d'une protection implicite accordée à tous les écosystèmes naturels saisis par le droit; (ii) l'absence de statut particulier clair par détermination de la loi; et (iii) une approche sectorielle et fragmentaire privilégiée au détriment d'une approche globale qui prend en compte tous les moteurs/causes de la dégradation et de la surexploitation des mangroves, toutes les utilisations, tous les utilisateurs, tous les types de normes, tous les enjeux, tous les besoins en lien avec le cycle de vie de l'écosystème dans les réponses sectorielles (la mangrove vie et meurt).

En perspectives, pour une adaptation et intelligibilité du droit et des institutions en faveur des mangroves au cas par cas, il sera question (i) de mettre en place une meilleure coordination entre les instruments juridiques et politiques/institutionnels existants et promouvoir une

approche globale fondée sur plusieurs variables: le cycle de vie des mangroves, les dynamiques des populations, les besoins des utilisateurs, etc., et (ii) de mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté aux types de menaces, aux coutumes locales, aux besoins de tous les utilisateurs, à l'état de l'écosystème (approprié pour certains) en privilégiant toutes les sources ou échelles : sous-régionale, nationale et locale. C'est-à-dire un cadre qui va au-delà du niveau national et de l'inscription des mangroves dans la législation pour accorder une place de choix aux instruments juridiques locaux: textes locaux, conventions locales de gestion, régulation locale en complément des textes de portée nationale pour favoriser la légitimation desdits textes auprès des utilisateurs.

Les préoccupations soulevées à la suite de toutes ces communications portaient sur la prise en compte de l'exploitation des palétuviers dans les plans d'aménagement des forêts, la prise en compte de la sensibilisation dans les plans d'action des projets et les différents types de carbone.

Les panélistes ont souligné que (i) la maîtrise de la dynamique des populations des mangroves est une problématique sérieuse. Si on ouvre l'exploitation, on risque d'assister à leur destruction car, les palétuviers sont généralement des espèces à croissance lente; (ii) le Cameroun a mis l'accent sur la sensibilisation à travers les plateformes de sensibilisation mises en place par les ONG; et (iii) les différents types de carbone sont : le Carbone bleu (côtier et marin), le Carbone vert (forêt terrestre), le Carbone marron (activités industrielles) et le Carbone noir (pollution).

De cette session, il est ressorti que les cadres politiques et réglementaires sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ne sont pas appropriés pour la gestion des écosystèmes de mangroves au regard de la dimension intersectorielle et multi-acteurs des mangroves.

3.5. Session 4 : engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves

Cette session a été modérée par M ASSENG ZE, Chargé des Opérations et Point Focal des projets GEF, FVC, PFNL de la FAO-Cameroun et introduite par Mme Cécile Bibiane NDJEBET, Coordinatrice de Cameroun Ecologie.

3.5.1. Exposé introductif

Dans son exposé introductif, Mme NDJEBET a souligné l'importance des mangroves pour les communautés locales, l'intérêt de leur implication dans la gestion de ces écosystèmes, l'approche pour la participation des communautés locales et les défis liés à leur engagement. Elle a mentionné que les taux de destruction et de repousse des mangroves en Afrique centrale sont respectivement de 1,77 % et 0,16%/an. Les principaux problèmes sont les suivants: les changements dans l'utilisation des terres, le faible niveau de connaissance de la société sur

l'importance de la mangrove, la pollution (déchets plastiques, déchets ménagers, déversements d'hydrocarbures, etc.), l'exploitation illégale, la mise en œuvre des projets structurants, les catastrophes naturelles, etc. On note aussi les services et produits écosystémiques très importants d'ordre écologiques, biologiques, socioéconomiques, socioculturels, environnementaux, et le potentiel élevé en termes de stockage et de séquestration du carbone.

Il est ressorti aussi de sa présentation que les mangroves sont vitales pour l'existence des communautés locales et surtout pour les femmes. Elles constituent les moyens de subsistance, leurs maisons, sources de nourriture, de revenus, de médicaments, matériaux pour l'habitat, source d'énergie, sources de produits forestiers non ligneux pour le marché, les sites pour leurs activités agricoles et de pêche, les sites sacrés pour les pratiques et cérémonies traditionnelles, de loisirs et tourisme, etc...

Mme NDJEBET a souligné que l'engagement des communautés locales dans la gestion durable des mangroves est un impératif en ce sens que leur vie dépend très directement des écosystèmes de mangroves. Les communautés locales ont le potentiel et les capacités nécessaires pour inverser les impacts dégradants pour l'environnement des pratiques d'utilisation des terres passées et investir également dans l'amélioration des services environnementaux précieux. Elles sont gravement touchées par les impacts négatifs de la dégradation des mangroves: problèmes nutritionnels, changements climatiques. Pour être durable, toute intervention relative à la gestion des ressources naturelles de manière générale, tout projet de développement nécessite une participation active et effective des communautés locales. Il y a la nécessité de passer de la participation passive à l'engagement effectif des communautés. Faisant partie des problèmes de la dégradation des mangroves, les populations locales doivent aussi faire partie des solutions à ces problèmes.

Afin d'assurer leur engagement, il faut (i) mettre l'accent sur le développement des moyens de subsistance pour la population locale en général et les femmes rurales plus spécifiquement: proposer les alternatives à l'exploitation abusive des mangroves: énergie, matériaux de construction, les pratiques de pêche, agricoles, etc., (ii) connaître les vrais problèmes et les priorités des communautés, (iii) développer les mécanismes de renforcement des capacités des communautés locales sur le plan technique, organisationnel, matériel, technologique, financier, etc., (iv) promouvoir une participation inclusive et une représentation des groupes vulnérables et marginalisés dans la prise de décision, (vi) mettre en place des lois et des règlements qui protègent clairement les droits des communautés et spécifiquement ceux des femmes sur les terres, les écosystèmes de mangroves et leurs ressources, (vii) promouvoir une approche communautaire et (viii) bien comprendre la dynamique interne des communautés locales en tant que groupes hétérogènes avec beaucoup de différences.

Mais plusieurs défis restent à relever pour un engagement effectif des communautés locales. Il s'agit: (i) du caractère informel du secteur dans lequel se déroule la plupart des activités liées à l'exploitation des mangroves, (ii) les problèmes de tenure (droits de propriété sur les terres

et les forêts; règles traditionnelles? paramètres habituels?), (iii) la mise en œuvre, l'application de tous les textes, études, documents de capitalisation,... sur les mangroves qui existent, (iv) la mobilisation des ressources et investissements dans une perspective à long terme et (v) la nécessité de répondre aux besoins énergétiques, principale cause de la dégradation des mangroves.

Après sa communication, d'autres panélistes à savoir M NGOKOY (Cameroun-Ecologie), M. BAKALA KIBA (Consultant en Gestion participative en appui au projet Mangroves Congo) et M. EKINDI MOUDINGO (Coordonnateur Technique du Projet Mangrove-Cameroun) ont partagé les leçons apprises de leurs expériences de la gestion communautaire et de la restauration participative des mangroves au Cameroun et au Congo.

3.5.2. Expériences de Cameroon Ecology dans la création des forêts communautaires de mangroves

L'expérience du Cameroon Ecology a été présentée par M NGOKOY. Il a présenté le cas de la forêt communautaire de mangroves de Manoka qui a été créée conformément aux dispositions de (i) la loi 1994/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune, (ii) la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, (iii) le manuel de procédures de création et les normes de gestion des FC (de terres fermes avec une annexe sur les spécificités pour les FCM) et (iv) les divers documents d'orientation et de gestion des mangroves du Cameroun, notamment la stratégie nationale de gestion des mangroves (SDAMC) et son plan d'action.

Les principales étapes de la création de cette forêt communautaire ont été les suivantes: organisation de plusieurs réunions d'information/sensibilisation des populations sur l'importance des mangroves et la nécessité de solliciter une forêt communautaire, la mise en place de l'entité juridique « Association la mangrove de Manoka » et la cartographie participative de la zone sollicitée par les populations, l'élaboration et soumission du dossier de demande de la convention provisoire auprès du MINFOF, la réalisation des inventaires multi ressources, la réalisation des études socioéconomiques et environnementales, l'élaboration du micro-zonage de la forêt (découpage de la forêt en séries et affectation des différentes utilisations), l'élaboration du Plan Simple de Gestion (PSG) et l'élaboration et soumission du dossier de demande de la convention définitive.

Les difficultés rencontrées par Cameroon Ecology ont été les suivantes: l'adhésion au processus était parfois peu évidente pour certains groupes d'acteurs, l'environnement était difficile d'accès (nécessite des moyens logistiques importants,...). De nombreux défis restent à relever à savoir: le respect de la législation forestière (normes d'intervention en milieu forestier, ...), la révision du PSG tous les 05 ans, la gestion participative et équilibrée des ressources, l'implication de tous les acteurs et parties prenantes (synergie d'actions,...), et le suivi environnemental de l'écosystème de mangroves.

Parmi les leçons apprises, on note: la prise de conscience des populations sur l'importance des écosystèmes de mangroves et de leur gestion rationnelle, la bonne organisation des populations, la mobilisation et l'engagement des principaux acteurs de la gestion durable des mangroves, la nécessité de mettre en place des activités génératrices de revenus alternatives à l'exploitation des ressources de mangroves et l'importance de la prise en compte de la dimension genre.

En perspectives, la mise en œuvre du PSG va se poursuivre, 25 ans renouvelables (conduite des activités de conservation des mangroves,...) en respect de la réglementation en matière d'exploitation forestière au Cameroun.

Pour une utilisation rationnelle des ressources de mangroves, l'adoption d'une approche de gestion intégrée est nécessaire à l'effet de prendre en compte les points de vue de tous les acteurs et parties prenantes.

3.5.3. La gestion communautaire des écosystèmes de mangroves : les leçons du Congo

L'expérience de la gestion communautaire des mangroves au Congo a été présentée par M. BAKALA-KIBA. Il est ressorti de sa communication que l'approche de gestion communautaire promue par le projet au Congo comporte trois étapes clés:

- **Préparation du partenariat avec les communautés locales**

Au cours de cette étape, 4 sites pilotes des aires de mangroves ont été circonscris sur l'ensemble du littoral (Conkouati, Noubi, Bas-Kouilou et Sud Pointe-Noire), trois ONG locales (CNC, ND, AJVK) ont été responsabilisées pour mener des campagnes de communication sociale et faciliter le dialogue et les négociations avec les communautés locales. Des études diagnostiques (cartographie, inventaires multi-ressources, diagnostic participatif) avec la participation des communautés locales ont été réalisées.

- **Négociation des plans et accords de cogestion**

Pendant cette deuxième étape, trois PSG ont été adoptés et validés par toutes les parties prenantes; trois aires communautaires ont été délimitées et trois structures locales de gestion ont été mises en place.

- **Mise en œuvre des plans et accords de gestion**

Cette étape a consisté à l'opérationnalisation des trois structures locales de gestion et à la mise en œuvre des trois PSG.

Comme principales leçons tirées de cette expérience, du point de vue de la conception et du management des projets et des programmes, M. BAKALA-KIBA a mentionné : (i) la nécessité d'inscrire l'appui aux communautés dans la durée et de promouvoir le partenariat institutionnel, (ii) la nécessité de mettre en place des mécanismes financiers viables pour soutenir la cogestion et les projets de conservation portés par les communautés locales, et (iii) le besoin de renforcement des capacités des acteurs locaux et des organismes gouvernementaux en charge de la restauration et de la gestion durable des ressources

naturelles. Les capacités des membres de la communauté ont été renforcées et plus de 20 emplois temporaires ont été créés par les ONG partenaires du projet pour les tâches de guides et d'animateurs sur le terrain.

3.5.4. Restauration participative des mangroves : leçons apprises du Cameroun site de Mpolongwé

Ce deuxième exemple du Cameroun a été présenté par Dr J-Hude EKINDI MOUDINGO, Coordonnateur Technique du Projet Mangrove-Cameroun. Il a souligné que la participation communautaire a varié en fonction des périodes et des activités à mener (collecte des propagules dans les zones de Mpala, Nziou et Mpolongwé, remplissage des sachets avec la boue collectée à Mpolongwé, repiquage des propagules dans les sachets, renforcement de l'ombrière et suivi et entretien de la pépinière et plantation). En termes de leçons apprises, il a souligné que:

- il est préférable d'établir la pépinière sur le site à régénérer (*in situ*). Ceci évite le transport et le déplacement parfois difficile et à risque pour les plants. Le site de la pépinière doit être situé dans la zone de balancement des marées, ni trop haut, ni trop bas, sous peine de voir les plants soit se noyer, soit se dessécher;
- il est recommandé de placer la pépinière dans un endroit ombragé;
- il est conseillé de ramasser les propagules dans un écosystème semblable ou dans le même écosystème;
- il est préférable de remplir les sachets de boue noire;
- il est conseillé de faire le suivi régulier du niveau des marées en rapport avec les activités benthique comme les crabes;
- Au cours du séjour des plants en pépinière et en plantation, il est conseillé de noter les différentes pestes qui causent souvent des dommages aux jeunes plants.

Il ressort de cette session que l'engagement des populations est impératif. Il faut passer de la participation à un engagement effectif. Ceci doit se faire à travers la compréhension de la dynamique interne des communautés, la communication et l'information, la promotion d'une approche communautaire. Il faut également valoriser les pratiques traditionnelles. Des défis et des actions ont été soulignés, et plusieurs expériences avec les communautés ont été présentées.

3.6. Session 5 : information et gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale

La session 5 a été modérée par M NGUINGUIRI et introduite par Dr Gordon AJONINA.

3.6.1. Exposé introductif

Dans sa communication, Dr. AJONINA a présenté le PRATMIR: un outil rapide pour la collecte et analyse des informations d'inventaires et régénération sur les mangroves. Il s'est focalisé sur les critères de sélection des sites de restauration de mangrove (comme éléments de base), la grille d'évaluation PRATMIR et les fiches de terrain.

3.6.1.1. Critères de sélection des sites

Selon l'orateur, les critères de choix du site dépendant des caractéristiques physicochimiques et anthropiques de l'environnement de mangrove prennent en compte deux principaux facteurs: les facteurs non modifiables et les facteurs modifiables assortis des critères.

a) Facteurs non modifiables

Les facteurs non modifiables sont les suivants (par ordre d'importance):

- **Hydrologie et microtopographie**

- l'étendue du domaine intertidal sur une bande (largeur) d'au moins 100 m de préférence dans une zone estuarienne ou lagune;
- la puissance des vagues faibles;
- le flux des marées (quantité d'eau, hauteur-amplitude tidale, durée d'immersion des plants selon les espèces);
- les apports en eau douce (degré de salinité entre 10-20 o/oo).

- **Facteurs édaphiques**

Pour ces facteurs, on prend en compte:

- Les caractéristiques physiques: le sol (texture: vaseux et légèrement sablonneux, matière organique: riche en nutriments apportés par les cours d'eau estuariens ou les dépôts des eaux de ruissellement);
- Les caractéristiques chimiques (eau et sol): le degré de salinité se situe entre 10-20 o/oo) et le pH est proche de 7.

- **Végétation**

La végétation doit être présente et on tiendra compte des points suivants:

- la physionomie et densité de la végétation;
- la présence d'espèces indigènes de mangroves ou envahissantes;
- les zones où la mangrove a d'abord existé (perceptions des populations autochtones; cartes, images satellites, etc.);
- l'état ou dynamique de régénération naturelle;
- les espèces à reboiser doivent être indigènes à la zone;
- la présence de propagules ou semences;
- la faible incidence des prédateurs de propagules;
- la température doit être tropicale.

b) Facteurs modifiables (contrôlables)

Les facteurs modifiables sont les facteurs anthropiques. On tiendra compte:

- de la proximité de la mangrove par rapport aux habitations;
- du niveau de pollution;
- des infrastructures autour des sites (transports, communication, usines, etc.);
- des activités précédentes de reboisement;

- d'autres impacts des activités anthropiques.

3.6.1.2. Grille d'évaluation PRATMIR ((Outil d'Evaluation Participative Rapide de l'Inventaire et de la Restauration de Mangrove)

Dr AJONINA a souligné que cette grille consiste à:

- construire à la base des critères d'identification des sites de mangroves permettant de faire un état de lieux et un diagnostic de problèmes de restauration des sites de mangroves et de zones humides côtières associées;
- transformer de façon très simple les critères en des mesures qualitatives et quantitatives par site qui sont faciles à apprécier visuellement et/ou en des mesures physiques facilement accessibles aux parties prenantes/acteurs, des analyses faciles et simples et des résultats présentés sous des formes simples de cartes, tableaux, diagrammes ou graphiques;
- interpréter selon le cadre DPSIR (Driver, Pressure, State, Impact, Response).

PRATMIR peut servir d'outil de suivi périodique. La méthodologie développée par l'ONG CWCS a été testée au Cameroun, Ghana, Benin, Gambie et Congo. Elle est subdivisée en trois phases:

Phase 1: au bureau (planification)

- réunion de planification de la descente sur les sites (logistique, etc.).

Phase 2: sur le terrain

- identification de tous les sites du paysage de mangroves;
- collecte de données en utilisant les fiches.

Phase 3: au bureau (analyse de données et rapportage)

- saisie, traitement et analyse de données;
- rapportage (caractérisation des sites selon les techniques de restauration à appliquer: mise en défens, (re)boisement, ingénierie, contrôle, aménagement, etc.

3.6.1.3. Fiches de terrain

Dans cette communication Dr AJONINA a indiqué que les fiches comportent quatre (4) grandes parties avec un total de 50 mesures rapides (qualitatives et quantitatives), graduées, visuellement appréciables et à cocher. Ces mesures sont réparties comme suit:

- a. identification du site (8 mesures);
- b. caractérisation générale du site (20 mesures);
- c. évaluation de la restauration (19 mesures);
- d. prescriptions (2 mesures).

Fiche Excel: [Generalised PRATMIR field sheet\(CWCS-Cameroon\).xlsx](#)

A la suite de Dr AJONINA, les autres panélistes à savoir Dr NZILA, M MISSAMBA-LOLA, Pr CHUYONG et Dr GONMADJE ont respectivement édifié les participants sur les leçons

appries de l'Observatoire Côtier Congolais (OCC), les leçons apprises du plan de suivi des écosystèmes de mangroves au Congo, les placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves: outils d'inventaires et quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo.

3.6.2. Construire un système d'informations : les leçons de l'Observatoire Côtier Congolais (OCC)

Cette présentation a été faite par Dr. Jean de Dieu NZILA. Il a focalisé sa communication sur la démarche pour la construction de l'OCC et les leçons tirées des entretiens avec les acteurs clés. Il a souligné que l'OCC a pour objectifs de : (i) réduire la dégradation des mangroves, y compris celle des zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers et (ii) réunir toutes les parties prenantes autour de l'enjeu : scientifiques, institutionnels, acteurs privés et société civile.

Il est ressorti de cette présentation que la démarche vers la construction de l'OCC repose sur deux activités principales à savoir les entretiens avec les acteurs clés et l'organisation de deux ateliers. Ces activités visent à recueillir la perception des parties prenantes sur l'enjeu en termes de phénomènes observés sur le littoral mais aussi d'éventuels projets et actions avec un impact attendu, les attentes en termes de services que doit fournir l'OCC et la collecte des données.

Les principales leçons tirées des entretiens et des ateliers sont les suivantes:

- la situation est alarmante sur les dimensions environnementale, sociale et économique;
- par manque de moyens et par manque de communication entre instances institutionnelles, centres de recherche et acteurs privés, les conditions d'une gouvernance efficace ne sont pas réunies;
- des actions et projets sont en cours, et des informations utiles à l'action seraient disponibles, mais il n'est pas possible d'avoir une vue d'ensemble;
- l'enjeu est majeur: il s'agit du développement durable du littoral du Congo;
- le contexte économique d'une part, et l'état des ressources informationnelles disponibles d'autre part, semblent incompatibles avec la mise en œuvre immédiate de CoObs en vue de déployer rapidement un système d'information à la hauteur de cet enjeu;
- la priorité est à la mutualisation des informations et au décloisonnement de l'action;
- l'OCC devra fournir une meilleure compréhension de la complexité (spatiale et temporelle) des activités marines et des influences humaines;
- l'OCC devra permettre de mieux comprendre les désirs, les perceptions et les intérêts sous-jacents (sectoriels).

3.6.3. Leçons apprises dans le cadre de l'élaboration du Plan de suivi écologique et de restauration des mangroves au Congo-Brazzaville de mangroves au Congo

Cet exposé a été fait par M Aimé Patrick MISSAMBA-LOLA. Il a mis l'accent sur la phase de réflexion sur les indicateurs, les indicateurs clés et les mécanismes de mise en œuvre du plan de suivi écologique.

Pendant la phase de réflexion, le modèle DPSIR (modèle d'interaction société-nature) a été utilisé. Les modèles d'interaction société-nature sont des outils de gestion utilisés comme des typologies facilitant la structuration d'un ensemble d'indicateurs. Le modèle DPSIR de l'OCDE (1993) est adapté à la mangrove congolaise. Il vise à identifier les enjeux qui s'expriment sur les mangroves afin d'échafauder des modalités de gestion à la fois modulables et en impliquant les acteurs locaux sur la base de questions clés. Le choix des villages a été fait en fonction de leur relation avec les mangroves. Le processus d'identification des indicateurs a été participatif et a permis d'avoir une matrice de synthèse d'indicateurs.

Au total, 181 indicateurs clés ont été retenus. Il s'agit des indicateurs considérés comme les plus importants, permettant d'apprécier le niveau de progrès du pays dans la mise en œuvre du plan et servant d'outil de communication à un large public.

Les différents mécanismes de mise en œuvre et de suivi consistent à faire un inventaire des producteurs des données, la mise en place d'une plateforme multi-acteurs avec un ancrage au système national de suivi pour assurer sa performance, créer un circuit de circulation des données entre acteurs et identifier les facteurs clés de réussite du plan national de suivi.

En termes de leçons apprises, M. MISSAMBA-LOLA a souligné que les observations et analyses concernant le suivi des indicateurs basées sur l'examen des opportunités, des risques, des atouts et faiblesses du contexte congolais a permis de:

- constater qu'il y a une volonté politique manifeste et explicite en faveur de la création d'un observatoire de mangroves;
- remarquer que tous les acteurs sont organisés autour d'une plateforme multi-acteurs sur les mangroves ;
- percevoir une mouvance en faveur de l'établissement d'aires communautaires de mangroves gérées par des comités locaux;
- constater que la conjoncture actuelle de l'économie nationale est défavorable;
- constater que des données statistiques pertinentes au suivi existent et peuvent être rendues disponibles ;
- constater que les acteurs dans le secteur, les administrations publiques, les entreprises privées et la société civile se montrent manifestement en faveur de la préservation des mangroves, en appréciant l'impact positif que le futur OCC pourrait y apporter;
- constater que les canaux de communication entre l'administration publique et les ONG locales sont ouverts et fonctionnels, le recoupement de certaines données nous a permis de s'en rendre compte;

- observer que l'élaboration de ce plan de suivi est un bon exemple de démarche participative, et le délai d'étude considéré a permis une bonne animation de la phase de réflexion sur les indicateurs;
- constater que la mangrove est un écosystème complexe du fait qu'il se situe entre terre et mer justifiant ainsi le nombre important d'indicateurs de suivi;
- constater que les indicateurs n'ont pas le même niveau d'accessibilité, il est nécessaire d'établir très clairement une liste d'indicateurs prioritaires;
- réaliser que le futur OCC pourrait être limité dans l'acquisition des données nécessaires pour alimenter certains indicateurs pertinents, car elles sont officiellement disponibles, mais difficilement accessibles;
- constater que certains points de vue locaux et techniques sont susceptibles de générer des données spécifiques quant aux aspects biophysiques à l'échelle d'un site, mais elles ne sont pas répertoriées dans la documentation.

3.6.4. Placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves: outils d'inventaires

Cette présentation a été faite par le Pr Georges CHUYONG. Il a présenté le modèle conceptuel, les objectifs et l'échantillon. Les objectifs des placettes permanentes sont les suivants: (i) avoir une meilleure compréhension des effets des pressions anthropogéniques et naturelles sur les écosystèmes de mangroves, (ii) fournir les moyens d'explorer la dynamique de changement des mangroves par l'identification des relations causes-effets, (iii) contribuer à l'évaluation de la séquestration nette de carbone et (iv) développer et tester les indicateurs qui peuvent être utilisés pour évaluer la durabilité.

3.6.5. Quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo

Cette communication a été faite par Dr GONMADJE. Elle a fait un rappel des systèmes de recherche et de formation actuels et proposé des perspectives.

Parmi les faiblesses du système actuel de recherche, elle a relevé: (i) l'absence d'un cadre politique et juridique consacré exclusivement à la recherche sur les mangroves, (ii) l'absence de la prise en compte de ces écosystèmes côtiers dans les schémas directeurs d'aménagement urbain et rural de la région du littoral congolais, (iii) la non prise en compte des mangroves dans le Plan de Convergence de la COMIFAC, (iv) l'absence d'un centre de recherche spécialisé sur les mangroves, (v) l'absence d'un observatoire côtier, (vi) l'absence d'un réseau de chercheurs, (vii) l'absence de programmes de recherche pluridisciplinaire spécifique au littoral, etc.

S'agissant du système de formation actuel, les principales faiblesses relevées sont les suivantes: (i) l'absence de textes réglementaires portant création des écoles de formation spécialisées sur les mangroves, (ii) l'absence d'une école de formation spécialisée sur les mangroves, (iii) la non implication du Congo dans le Programme de Master régional en Gestion Intégrée des Environnements Littoraux et Marins (GIELM) et (iv) l'absence de programmes de formation pluridisciplinaire spécialisés dans les universités.

Afin d'améliorer le système de recherche sur les mangroves, Dr GONMADJE a proposé de:

- créer un Centre d'Excellence de Recherche, d'Innovation et de Formation sur l'économie des mangroves rattaché à l'Université Marien Ngouabi;
- mettre en place un observatoire côtier, outil précieux de suivi et d'aide à la décision (interaction avec l'OFAC - base de données fonctionnelle et accessible);
- créer un réseau de chercheurs (Juristes, économistes, botanistes, géographes, écologues, environnementalistes, etc.) spécialistes des mangroves;
- créer une plate-forme: chercheurs, Etat, Entreprises privées représentants des collectivités locales sur la gestion des mangroves;
- définir les axes prioritaires de recherche sur les mangroves, zone humides et les écosystèmes côtiers associés (environnement, écologie de la restauration, ressources halieutiques, etc.);
- développer et mettre en œuvre des programmes de recherche pluridisciplinaire sur les écosystèmes côtiers;
- définir et harmoniser les méthodes de collecte des données au niveau national;
- former des spécialistes de haut niveau pour travailler tant au niveau national (ministères, entreprises) qu'international.

Pour l'amélioration du système de formation, elle a suggéré de:

- signer une décision portant création d'un Master spécialisé sur les mangroves;
- mettre en place des formations spécialisées ou renforcer les programmes existants;
- développer des partenariats avec les institutions de formation régionales et internationales (bourses de mobilité pour enseignants et étudiants).

3.7. Session 6: travaux en groupes

Trois groupes thématiques ont été constitués afin de: 1. permettre aux participants de poursuivre les échanges sur les sujets présentés pendant les sessions plénières; 2. procéder à une analyse SWOT (dégager les forces, faiblesses, menaces et opportunités) sur chaque aspect de la gestion des mangroves et 3. formuler des recommandations. Dans chacun de ces groupes, la méthodologie a consisté à mener: i) une introduction des travaux; ii) des présentations suivies d'échanges; iii) la formulation de recommandations; et iv) la rédaction du rapport du groupe.

3.7.1. Groupe 1

Le groupe 1 a été présidé par M MOUNGANGA (République Gabonaise) et s'est penché sur la thématique « environnement politique, réglementaire et institutionnel ». Il s'est agi plus spécifiquement pour ce groupe de:

- faire un état des lieux du cadre juridique et institutionnel;
- faire une analyse SWOT de la situation;

- formuler des recommandations pour améliorer la prise en compte des écosystèmes de mangroves dans les politiques publiques.

1) Méthodologie

Les exposés qui se sont articulés autour de la problématique de la gouvernance, et ont été regroupés en trois panels:

Panel 1: Gestion multisectorielle

Panel 2: Gestion multi-acteurs

Panel 3: Processus d'inscription des sites Ramsar

L'ensemble des présentations par panel a été faites, suivi de phases de discussions et d'échanges. Cela a permis de dégager les grandes lignes de l'analyse SWOT, et de déboucher sur la formulation de quelques recommandations.

2) Principaux résultats

Il ressort des huit présentations prévues que les mangroves, écosystèmes interconnectés entre terre et mer ont beaucoup de particularités, fournissent de nombreux biens et services mais également présentent des espèces très sensibles aux changements des conditions du milieu, ce qui les rend fragiles. Malgré ces importances multidimensionnelles, de nombreuses menaces pèsent sur cet écosystème dont la superficie globale des mangroves en Afrique (3,2 millions d'hectares) a diminué de 32,8% en Afrique centrale et de 23,2% en Afrique occidentale.

Le constat est clair qu'une réglementation globale existe mais qu'il y a une absence de spécificités ou une faible prise en compte claire de cet écosystème intermédiaire aux niveaux nationaux. Plusieurs conventions relatives à la gestion de ces écosystèmes et assimilés ont été signées et ratifiées mais sont faiblement mises en œuvre; plusieurs documents servant d'orientation et de boussole ont été élaborés mais sont souvent restés ensuite dans les tiroirs. Nous pouvons aussi retenir qu'il y a une faible synergie/coordination entre les différents textes existants, une absence de réglementation spécifique sur les mangroves et le choix de l'approche sectorielle et fragmentaire au détriment de l'approche globale dans l'ensemble des trois pays.

Les acteurs impliqués dans sa gestion sont multiples avec des intérêts divers et parfois contradictoires: certains ont des actions positives, notamment les ONG et les chercheurs alors que d'autres ont des actions négatives comme les industries extractives et polluantes. La nécessité de créer des plateformes multi-acteurs s'impose. Elles serviraient de cadre de concertation et d'échanges d'information entre les différentes parties prenantes afin d'assurer la coordination des actions de protection et d'exploitation durable. Les exemples du Cameroun et du Congo ont été présentés et il ressort de ces exemples comme principaux freins, le manque criard de moyens financiers et de partenaires, ainsi que le manque de volonté des parties prenantes à s'impliquer réellement dans la sauvegarde de cet écosystème.

Néanmoins des leçons ont été tirées, notamment: la flexibilité, le caractère inclusif et la représentativité des parties prenantes sont la clé de réussite des projets de conservation. L'organisation et la structure des plateformes jouent également un rôle capital. L'implication, la participation et l'appropriation par les populations et autorités locales restent un atout; mais sans financement il n'y aura pas durabilité des projets de conservation et de gestion durable.

Concernant la classification des sites Ramsar, le Congo compte 13 sites classés tandis que le Cameroun en compte 7, dont 2 à mangroves. Mais la gestion transfrontalière des mangroves est utile voire nécessaire. Cependant, nous notons aussi que la classification des sites est loin d'être suffisante en absence de PSG, d'où la nouvelle fiche descriptive Ramsar qui contient une partie consacrée au plan de gestion du site en cours de classement. La perspective ici est de travailler dans le sens que les sites Ramsar aient le même statut que les aires protégées dans les différents pays et de promouvoir une approche globale basée sur plusieurs variables communes.

Plusieurs interventions pertinentes ont été faites par les participants, notamment concernant:

- le besoin d'une structure et d'une loi spécifiques sur la mangrove pour éviter de toujours les marginaliser;
- l'urgente nécessité du dialogue pour combler le déficit de collaboration;
- la résolution du problème de mangrove devrait se faire au cas par cas selon la réglementation et les problèmes existants tout en visant l'harmonisation, la complémentarité et non l'uniformisation des lois;
- les regroupements des structures se font par affinités sans tenir compte de la portée scientifique des données existantes;
- l'enclavement des écosystèmes de mangroves ce qui entraîne une difficulté de mener à bien des études scientifiques avec pour corollaire le manque de données claires et spécifiques sur les mangroves du Cameroun.

ANALYSE SWOT: environnement politique, réglementaire et institutionnel

FORCES	FAIBLESSES
<p>Adhésion/ratification aux diverses conventions (Abidjan, Ramsar, CDB, CMS, etc.)</p> <p>Existence de plusieurs textes juridiques nationaux</p> <p>Existence de plusieurs documents stratégiques sectoriels (Schémas Directeurs) et multisectoriels (Gabon Bleu)</p> <p>Cadre de concertation multi-acteurs</p> <p>De nombreux projets de conservation et gestion durable</p> <p>Existence de sites RAMSAR</p> <p>Elaboration des PAN (GCLME)</p> <p>Actions de la société civile</p> <p>Plateforme nationale d'échange d'informations environnementales</p>	<p>Faible application des conventions</p> <p>Absence d'un statut juridique spécial pour la gestion des littoraux</p> <p>Absence d'un régime juridique et institutionnel spécial des littoraux</p> <p>Absence des normes techniques dans la gestion durable des mangroves</p> <p>Faible synergies entre les parties prenantes</p> <p>Documents stratégiques et textes juridiques insuffisamment mis en œuvre</p> <p>Non mises en œuvre des PAN</p> <p>Faible capacité de mobilisation de financement</p> <p>Sites insuffisamment mis en œuvre et fiches descriptives non actualisées</p> <p>Faible implication des communautés locales (consultation, formation et le suivi)</p> <p>Faible sensibilisation (échanges d'information)</p> <p>Faiblesse de création des activités génératrices de revenus</p> <p>Système d'acquisition des données</p> <p>Insuffisance des ressources humaines et matérielles</p> <p>Manque de mesures incitatives pour favoriser la conservation des mangroves</p> <p>Non application de certaines lois</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Révision des différents Codes (Forêt, Mines, Environnement)</p> <p>Mécanismes de financements (Fonds Bleu, Fonds Vert, GEF, etc.)</p> <p>Budgets Programmes</p> <p>Nouvelle approche Landscape (Approche ROAM)</p>	<p>Conflits de compétence entre institutions</p> <p>Enclavement des mangroves limitant l'accès à la collecte des données</p> <p>Insécurité dans les zones de mangrove</p> <p>Effets des changements climatiques</p> <p>Pression démographique</p> <p>Proximité des activités industrielles</p> <p>Chômage et pauvreté</p>

3.7.2. Groupe 2

Le Groupe 2, présidé par Dr Christophe BRING (République du Cameroun), était composé de 21 personnes et dirigé par un bureau composé de:

- **Président:** Dr BRING
- **Rapporteurs:** Caroline MATSOUELA et Raphaël WAYANG

Le groupe devait réfléchir autour du thème: la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves. Il devait notamment répondre aux trois questions suivantes:

- Comment faire pour que ces communautés deviennent des gestionnaires ?
- Quelles leçons ont été apprises de la gestion communautaire de mangroves ?
- Quel impact a été observé sur la biodiversité et sur les moyens d'existence des communautés locales ?

Pour répondre à ces trois questions, des exposés ont été présentés sur les trois thèmes suivants:

- **Faciliter un processus de gestion communautaire :** 02 présentations ont été faites concernant les leçons apprises du Cameroun et du Congo, respectivement par Messieurs KEMEJOU et BAKALA KIBA. Ces deux présentations ont mis en avant plusieurs leçons apprises de la facilitation du processus de gestion communautaire dans les deux pays. Ces expériences ont permis de constater une volonté réelle des communautés de s'engager dans la gestion durable des mangroves.
- **Projection vidéo:** deux documentaires ont été projetés: un sur les forêts communautaires, et l'autre sur l'engagement des femmes. Ils ont montré que l'engagement des femmes dans la régénération des mangroves est effectif, et contribue à la réduction de la consommation du bois de mangrove. De plus, ils ont également montré que l'amélioration des technologies de fumage de poisson a permis de réduire significativement la consommation de la communauté bénéficiaire en bois de mangrove et de contribuer à l'assainissement de l'environnement.
- **AGR: pour quel apport ?** Quatre exposés ont été présentés sur: l'expérience de l'aquaculture menée à Béka; la gestion de la pêche et les mangroves: cas de COPCVAM Mouanko; les potentialités d'écotourisme sur les mangroves: cas de Mouanko; la gestion participative des mangroves: le point de vue des communautés. Ces présentations ont démontré que les communautés peuvent protéger les mangroves en exerçant des activités génératrices de revenus alternatives.

Après ces présentations, une analyse SWOT a été réalisée dont les résultats sont consignés dans le tableau ci-après.

ANALYSE SWOT: la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves

QUESTIONS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Comment faire pour que ces communautés deviennent des gestionnaires ?	<ul style="list-style-type: none"> -existence des structures au sein des communautés (associations, groupes, plateformes, etc.) -ressource naturelle disponible (mangrove) -Existence de la volonté politique et du cadre institutionnel -existence des initiatives communautaires de gestion (des forêts communautaires de mangroves, PSG, AGR) -existence des expériences réussies en matière de restauration et de réhabilitation des mangroves : Cas du Cameroun) 	<ul style="list-style-type: none"> -faible niveau de prise de conscience -cadre juridique insuffisant (lois, décrets, arrêtés, décision, directives, circulaires, tenure foncière, etc.) -Faible connaissance des ressources de la mangrove - Mauvaise gestion des informations relatives à la mangrove - faible niveau d'implication des communautés rurales, principalement les femmes - faibles capacités des communautés pour la gestion de mangrove -absence du mécanisme durable de financement -faibles capacités de capitalisation des acquis, de pérennisation des acquis et de partage des connaissances -absence d'implication du secteur privé -mauvaise gouvernance -Absence de surveillance des zones frontalières -Absence d'initiative de gestion transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> -Ratification des instruments juridiques internationaux y relatifs par les Etats de la COMIFAC -Existence des partenaires nationaux 'OSC, Organismes de recherche et de formation, etc.) internationaux -Prise de conscience de la communauté internationale relative à l'importance de gestion des écosystèmes de mangroves -Existence des mécanismes de financements internationaux (GEF, Fonds Vert Climat, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> -Superposition d'usage - Projets structurants - Concessionnaires forestiers, pétroliers, miniers, etc. -Conflits territoriaux -Exploitation illégale -Pauvreté -Arrivée massive des étrangers dans les zones de mangrove
Quelles leçons ont été apprises de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> -Prise de conscience des populations sur l'importance des écosystèmes de mangroves et de leur gestion rationnelle ; 			

<p>communautaire des mangroves ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les communautés sont motivées et prêtes à s'engager à la gestion durable des mangroves ; -la prise en compte de la dimension Genre apporte une valeur ajoutée à la mise en œuvre du projet ; -la nécessité d'appui les communautés locales dans une perspective de longue durée et de promouvoir le partenariat institutionnel ; -la nécessité d'avoir les mécanismes de financement viables pour soutenir la cogestion et les projets de conservation des mangroves ; -les femmes sont des clés dans la réussite de la régénération des mangroves ; -le choix et le suivi des sites sont des facteurs de succès d'une régénération des mangroves ; -la mise en place des forêts communautaires de mangrove limite l'exploitation illégale ; -la communication sociale et l'implication des acteurs locaux sont des leviers importants pour aider au changement de comportement des communautés ; -la régénération des mangroves impacte sur les inondations ; -l'absence d'un cadre juridique spécifique aux mangroves limite la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove ; -les activités génératrices de revenus alternatives aident à limiter la pression sur les ressources de mangroves ; -il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs locaux et des organismes gouvernementaux en charge de restauration et de gestion durable des ressources naturelles ; -la bonne structuration des communautés réduit l'amplification des conflits ; 			
--------------------------------------	--	--	--	--

<p>Quel impact a été observé sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance des communautés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement du capital social, humain, financier ; -Retour des espèces ; -Restauration des sites dégradés ; -Amélioration du couvert végétal ; -Amélioration des revenus des communautés ; -Renforcement du capital physique ; -Amélioration des stratégies des moyens de subsistance ; -Amélioration de la santé des femmes ; -amélioration des techniques de reboisement, de fumage ; -réduction de la consommation en bois énergie ; -amélioration de la qualité de poisson ; - identification des sources de collectes des propagules ; -Inscrire la régénération dans une approche de changement social ; -La communication sociale et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des projets peuvent être des leviers importants pour aider au changement des comportements des communautés ; - L'absence des directives et des normes en matière d'élaboration des plans simples de gestion communautaire et d'un cadre légal et réglementaire approprié limite leur portée et leur appropriation par toutes les parties prenantes ; - La nécessité d'améliorer la gestion des connaissances pour soutenir les efforts des communautés locales dans la mise en œuvre des plans simples de gestion - La nécessité d'inscrire l'appui aux communautés dans la durée et de promouvoir le partenariat institutionnel -La nécessité de mettre en place des mécanismes 			
---	--	--	--	--

	<p>financiers viables pour soutenir la cogestion et les projets de conservation portés par les communautés locales ;</p> <p>Le besoin de renforcement des capacités des acteurs locaux et des organismes gouvernementaux en charge de la restauration et de la gestion durable des ressources naturelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité d'inscrire l'appui aux communautés dans la durée et de promouvoir le partenariat institutionnel ; -La nécessité de mettre en place des mécanismes financiers viables pour soutenir la cogestion et les projets de conservation portés par les communautés locales ; -Le besoin de renforcement des capacités des acteurs locaux et des organismes gouvernementaux en charge de la restauration et de la gestion durable des ressources naturelles ; - la gestion communautaire des mangroves soulève des nouveaux défis en matière de gestion durable, 			
--	---	--	--	--

3.7.3. Groupe 3

Sous la présidence du Dr NZILA, DG/IRF du Congo, les travaux du groupe 3, ont porté sur la thématique « Information et gestion adaptative ». Vingt-quatre (24) personnes ont pris part à ces travaux.

Après la présentation des termes de référence du travail par le président du groupe, neuf (09) communications ont été présentées, suivies chacune d'échanges constructifs. Ces discussions ont servi de base à l'analyse SWOT.

- **Présentation 1: La mangrove: écosystème vital pour les ressources halieutiques.** *Par Victor MAMONEKENE*

Il ressort de cette présentation que la mangrove est un écosystème qui présente plusieurs espèces fauniques et floristiques caractéristiques et qui constitue un milieu propice à la reproduction de plusieurs espèces halieutiques, et de protection des juvéniles contre les prédateurs.

A la suite de cet exposé, les échanges ont essentiellement porté sur les inventaires qui ont permis d'obtenir ces données et résultats. Il était question de savoir si le macrobenthos avait également fait l'objet d'inventaire et si on avait pu identifier les espèces de poisson migratrices et les espèces caractéristiques des mangroves et à quelles périodes ces inventaires avaient été faits.

D'après le présentateur et la contribution d'autres membres, il ressort que l'insuffisance de spécialistes en la matière, les moyens financiers non disponibles pour la recherche et la complexité de cet écosystème n'ont pas permis d'aller vers des recherches fines sur les espèces de poissons migratrices.

- **Présentation 2: REDD+ et mangroves: accompagnement des populations de Tiko et Limbe III dans le processus REDD+.** *Par Dr Gordon AJONINA*

Il ressort de cette présentation que les communes de Tiko et Limbé III au sud-ouest du Cameroun ont bénéficié d'un financement pour le développement d'un projet pilote REDD+ financé par le PNDP, lequel contribuera à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, et à l'amélioration des connaissances sur le potentiel des ressources des mangroves dans le processus de décentralisation au Cameroun. Six communes sur dix présentées ont été sélectionnées pour les études de faisabilité, parmi lesquelles Tiko et Limbe III possédant la mangrove qui est un réservoir important de carbone dans le sol comparé à celui des forêts de terre ferme. En termes d'additionnalité du projet, les mangroves pourront faire bénéficier au pays des crédits carbone, selon le potentiel évalué.

- **Présentation 3: Système d'archivage des informations et de partage sur les mangroves.** *Par Pr DIN NDONGO*

Dans cette présentation, l'orateur a souligné que, pour partager ou archiver des informations, il faut dans un premier temps qu'elles existent. Ainsi, il faut collecter des données qui seront par la suite transformées en informations.

Il ressort à cet effet que pour un bon système d'archivage et un partage de l'information, il y a nécessité d'avoir trois centres:

- un centre de collecte (CC) des données, qui n'est pas outillé pour apprécier la qualité de l'information, mais qui collecte juste les données;
- un centre de traitement (CT) des données, qui transforme les données reçues du centre de collecte en information;
- un centre de diffusion (CD) des informations dont le rôle est de vérifier, classer, archiver et transférer les données pour la diffusion travers un site web, online, livre, etc.

- **Présentation 4: Observatoire National sur les Changements Climatiques et son plan opérationnel.** *Par Lucas BEMBONG*

Il ressort de cette présentation que l'ONACC a été créé par le Chef de l'Etat du Cameroun comme un engagement décisif du Cameroun à lutter contre les changements climatiques. Sa mission principale est de suivre et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et de proposer des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements.

Les mangroves étant des écosystèmes vulnérables exposés aux effets néfastes des changements climatiques et risques hydrométéorologiques, un besoin réel d'informations climatologiques est perceptible, pour atténuer les émissions de GES, garantir la durabilité des mangroves et aider les populations à s'adapter aux changements climatiques.

- **Présentation 5: Le plan de suivi des écosystèmes de mangroves.** *Par Aimé Patrick MISSAMBA-LOLA*

L'orateur a présenté les leçons apprises au cours du processus d'élaboration du plan de suivi écologique développé à différentes échelles. Dans ce contexte, l'étude visait à élaborer un jeu commun et synthétique d'indicateurs de suivi écologique adapté à l'échelle nationale suivant l'approche DPSIR (force motrice, pression, état, impact, réponse). Sur la base de ce jeu d'indicateurs, un atelier national a été organisé pour renforcer le travail d'identification participative des indicateurs engagé au niveau des communautés locales. La liste d'indicateurs ainsi établie et adoptée lors de l'atelier a été renseignée pendant le test de terrain, puis harmonisée pour l'ensemble de la côte congolaise.

- **Présentation 6: les placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves: outils d'inventaires.** *Par Pr Georges CHUYONG*

La gestion et la protection des écosystèmes de mangroves nécessitent des technologies pour évaluer leur viabilité. L'utilisation des techniques de parcelles permanentes a été longtemps reconnue comme une approche robuste pour déterminer les changements du statut écologique de

ces écosystèmes complexes. Ces placettes permanentes permettent d'obtenir des données avec des précisions statistiques à long terme.

- **Présentation 7: Construire un système d'informations. Les leçons de l'OCC.** *Par Dr Jean de Dieu NZILA*

Suite à la forte dégradation des mangroves du Congo due à la pression démographique et aux activités industrielles, cette présentation a mis en relief la nécessité de créer un observatoire côtier congolais. Cet outil permettra de mutualiser les moyens et de rassembler tous les acteurs clés (scientifiques, institutionnels, acteurs privés et société) autour de la problématique des mangroves.

- **Présentation 8: PRATMIR- un outil rapide pour la collecte et l'analyse des informations d'inventaires et régénération sur les mangroves.** *Par Dr Gordon AJONINA*

La méthode PRATMIR est un outil d'évaluation rapide participatif pour les inventaires et la restauration des mangroves (PRATMIR). Il a été testé dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cet outil est destiné à l'évaluation des sites de mangroves par l'exploitation de données quantitatives et qualitatives permettant de comprendre les interactions entre les forces motrices, l'état de la mangrove, les pressions, les impacts, les réponses à apporter pour la restauration des sites.

- **Présentation 9: Quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo.** *Par Dr Christelle GONMADJE*

Du fait de l'insuffisance d'informations scientifiques et techniques sur les écosystèmes de mangroves du Congo, une réflexion a été menée sur le type de recherche scientifique à mener afin de fournir des données destinées à aider aux prises de décisions pour la gestion durable des mangroves. Les forces et les faiblesses des systèmes de recherche et de formation actuels ont été relevées sur plusieurs plans (politique, institutionnel, ressources humaines, scientifique et technique et partenariats). Ensuite, sur la base de ces faiblesses, des propositions ont été émises afin d'améliorer le système de recherche et de formation actuels.

ANALYSE SWOT: Information et gestion adaptative

QUESTIONS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Plan de suivi des écosystèmes de mangroves	Alerte précoce Durabilité Amélioration conditions de vie Renforcement de capacité Séquestration de carbone	Coordination institutionnelle inefficace Cadre juridique limité Complexité et multi-dimensionnalité de l'écosystème Insuffisance qualitative et quantitative des acteurs	Expertise Intérêt croissant des communautés locale et internationale	Faible volonté politique Mauvaise gouvernance Conflits socio-politiques Pression démographique Urbanisation anarchique Projets de développement
Système d'archivage et de partage des informations sur les mangroves	Données disponibles Existence des institutions spécialisées	Données parcellaires et insuffisantes Faible diffusion des données Rétention de l'information	Existence des données Médias et réseaux sociaux	Accessibilité réduite Mauvaise qualité de l'information Non consentement des acteurs Faible sécurisation des données
Recherche scientifique sur les mangroves	Existence d'institutions de recherche Existence d'un Master sous régional (GIELM) Collaboration sous régionale entre chercheurs Existence de résultats pertinents	Financements insuffisants des institutions de recherche Sous équipement des institutions de recherche Faible capitalisation et valorisation des résultats de recherche Complexité et multi-dimensionnalité de l'écosystème Insuffisance qualitative et quantitative des acteurs Faible collaboration entre acteurs	Existence de volonté politique Intérêt croissant de la communauté internationale Accroissement de l'intérêt des acteurs privés locaux	Faible mobilisation des ressources financières Conflits socio-politiques

3.8. Session 7 : restitution des conclusions et recommandations des travaux en groupe

Les conclusions et recommandations des travaux en groupe ont été présentées en plénière par les rapporteurs des groupes. Cette session a permis d'examiner et d'adopter les recommandations du forum.

Recommandations

Au terme des travaux, les participants ont formulé les principales recommandations suivantes:

A la CEEAC:

- de créer un comité sous régional de la mer qui va appuyer les comités nationaux de la mer;
- de renforcer l'encadrement des OSC pour échanger, sauvegarder les données de recherche et la divulgation des bonnes pratiques dans la gestion des mangroves en Afrique centrale.

A la COMIFAC :

- d'élaborer les directives sous-régionales pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale;
- de solliciter auprès de Ramsar une formation des cadres des pays de l'Afrique centrale sur la Boîte à Outils de Global Wetland Africa;
- de signer un MoU avec Ramsar pour un appui à l'élaboration des politiques nationales sur l'utilisation durable des mangroves;
- de développer (ou renforcer) un « Système d'Information sur les Mangroves de l'Afrique Centrale »;
- d'inciter les Etats membres à définir et à adopter différents régimes de foresterie participative pour permettre aux communautés de s'engager dans la gestion forestière dans les aires de superposition d'usage et de droit;
- d'élaborer un projet sous régional sur la gestion intégrée et durable des écosystèmes de mangroves basé sur les acquis des projets du Congo et du Cameroun avec l'accompagnement technique de la FAO;
- de se doter d'une politique sous régionale de gestion des mangroves pour l'Afrique centrale visant à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant les parties prenantes vers une gestion intégrée des mangroves conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

Aux pays d'Afrique centrale:

- de créer les cadres de concertation/coordination pour la gestion durable des mangroves;

- de promouvoir la création et la gestion durable des forêts communautaires de mangroves;
- de faire une étude de faisabilité de la mise en place de systèmes de formations spécifiques pour accompagner la gestion durable des mangroves;
- de créer des sanctuaires de mangroves en zone urbaine en guise de laboratoire pour la recherche, tourisme, conservation;
- d'actualiser les fiches descriptives des sites Ramsar selon les nouveaux modèles;
- de mettre en place des réseaux de placettes permanentes pour mieux suivre la dynamique des mangroves;
- d'élaborer les plans simples de gestion des sites déjà classés afin de faciliter leur gestion durable;
- de renforcer les capacités techniques, opérationnelles, organisationnelles et financières des communautés locales particulièrement les femmes pour leur engagement effectif dans la gestion durable de mangroves;
- d'élaborer et faire appliquer des textes législatifs et réglementaires spécifiques aux écosystèmes de mangroves et zones humides;
- de prendre les dispositions pour la prise en compte de la gestion durable des écosystèmes de mangroves et des zones humides associées dans les politiques de développement;
- de planifier la gestion de l'espace par la promotion des plans d'affectation des terres en intégrant toutes les parties prenantes.

Les participants ont, au terme des travaux, réitéré leur remerciement au FEM, à la FAO et à la COMIFAC pour les appuis ayant permis l'organisation et la tenue de ce forum.

Ils ont enfin remercié le Gouvernement de la République du Cameroun pour l'hospitalité et les facilités multiformes accordées pour l'organisation de cet évènement.

4. Annexes

Annexe 1: Communiqué final du forum

Le forum sous-régional sur la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale: enjeux et perspectives s'est tenu du 14 au 16 juin 2017, à Douala au Cameroun. Ce forum a été organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers les Projets mangroves du Cameroun et du Congo. Il a réuni environ soixante participants dont les représentants de la COMIFAC, de la FAO, des Ministères en charge de l'Environnement, des Forêts et de la Faune et de l'Administration Territoriale des pays suivants : Cameroun, Congo et Gabon, ceux des communautés locales, des Universités et des organisations internationales et de la société civile notamment: Cameroun Ecologie, CWCS, COODEL, OPED, Plateforme Mangroves Rio Ntem, RAM/CMN, APREPAMO, ISH Univ. Douala, Université de Yaoundé 1, CNC et REMAC, MBongo Mangrove Forest Management Association, Plateforme mangrove de l'estuaire du Cameroun, Plateforme mangrove du Rio Del Rey. FESRUD, LA PAMO-Mouanko, ENVIREP, CRDPI, Plateforme Mangrove Congo, VPE/RCM, , MECON Forest, KUDU/CMR/FFEM, IRF/UMNG, I/PFUNFU, PEW/CMN et ONACC et les représentants des Unités de Gestion des Projets Mangroves du Cameroun et du Congo.

Ce forum avait pour objectifs : (i) de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC, (ii) d'échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets, (iii) d'échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale, et (iv) de formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Pour atteindre les objectifs sus déclinés, les travaux du forum dont la modération générale a été assurée par M Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC ont été structurés en huit sessions :

- session inaugurale
- gérer les écosystèmes de mangroves. Pour quels bénéfices?
- la gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques ;
- les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves?
- engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- information et gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale;
- travaux en groupes ;
- restitution des conclusions et recommandations des travaux en groupes.

1. Session inaugurale

La session inaugurale a été subdivisée en deux séquences : la cérémonie d'ouverture et les considérations introductives.

Présidée par M Ludovic-Etienne NGBWA, Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littorale, représentant le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (3) allocutions à savoir :

- le mot du Représentant de la FAO au Cameroun ;
- l'allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- le discours d'ouverture du Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral.

Au nom de M ABARI MAI MOUSSA, Représentant Résident de la FAO Cameroun, M Armand ASSENG ZE, a relevé l'importance des mangroves pour les pays d'Afrique Centrale ainsi que les menaces qui pèsent sur elles. Pour faire face à ces menaces, il a souligné que plusieurs initiatives ont été prises dans les pays d'Afrique Centrale à l'instar des gouvernements du Cameroun et du Congo, avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) mettent en œuvre depuis 2013 deux projets qui ont pour objectifs d'améliorer les moyens d'existence des populations dans les zones côtières et de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente dans les mangroves. Le Représentant de la FAO a décrié le fait que les acquis de ces initiatives sont rarement documentés et il a mentionné que le présent forum offre une opportunité à ces initiatives de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale.

Prenant la parole, M Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a remercié le Gouvernement et le Peuple camerounais pour l'accueil fraternel et chaleureux réservé à tous les délégués. Il a exprimé la gratitude de la COMIFAC au Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littorale pour avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture du forum. Dans cette même veine, il a remercié la FAO pour les appuis multiformes apportés pour l'organisation de ce forum et souhaité la bienvenue à tous les participants. Après avoir souligné l'ancrage du thème de ce forum avec le plan de convergence de la COMIFAC, il a rappelé que le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté les directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion durable des forêts dont le but est de définir les cadres politiques, stratégiques, législatifs, réglementaires et institutionnels de l'intégration des populations autochtones et locales et des ONGs dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Le Secrétaire Exécutif a salué les efforts consentis par les pays membres de la COMIFAC pour la gestion des écosystèmes de mangroves en dépit des difficultés rencontrées. Avant de clore son propos, il a rappelé les objectifs de ce forum et invité tous les participants à contribuer activement à l'atteinte des résultats escomptés.

Le Secrétaire Général des Services du Gouverneur a tout d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié la COMIFAC et la FAO pour avoir choisi le Cameroun et

particulièrement la ville de Douala pour abriter les travaux de ce forum sur les mangroves. Après avoir rappelé l'importance et la distribution des mangroves dans le monde, il a souligné que 20-30 % des mangroves d'Afrique Occidentale et Centrale ont disparu en près de 25 ans. Face à cette situation, les pays membres de la COMIFAC ont ratifié plusieurs conventions internationales. Il a invité la COMIFAC à appuyer ses pays membres dans le processus d'internalisation de ces conventions internationales et de les encourager à signer et à mettre en application les protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan au moment opportun, pour le bien être des écosystèmes de mangroves. Avant de clore son propos et d'ouvrir les travaux, il a rappelé les objectifs du forum.

La séquence des considérations introductives a commencé par la présentation de chaque participant, elle a continué par la présentation des objectifs et résultats attendus au cours de la réunion. Cette communication a été faite par le modérateur général du forum. La session inaugurale s'est achevée par l'adoption de l'agenda du forum. Le Bureau mis en place pour la conduite des travaux du forum était constitué comme suit :

- **Président** : M Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC;
- **Vice-Président 1** : Dr WASSOUNI Amadou, Coordonnateur National du projet Mangrove, Cameroun;
- **Vice-Président 2** : Dr Victor. MAMONEKENE, Directeur Général des Eaux, Congo
- **Rapporteur** : M Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC;
- **Secrétaires** : M Raphaël WAYANG du Cameroun, MISSAMBA-LOLA Aimé Patrick, du Congo, ONDENDE Rolland du Congo et Mme DMAPO WEMBE Jasmine du Cameroun.

2. Session 1 : gérer les écosystèmes de mangroves. Pour quels bénéfices?

Cette session composée de quatre panélistes et modérée par M Jean-Claude NGUINGUIRI, Fonctionnaire forestier au Département des Forêts de la FAO à Rome, Italie, comprenait :

- un exposé introductif ;
- le rappel des contextes des projets sur les mangroves au Cameroun et au Congo ;
- la biodiversité des mangroves au Congo.

L'exposé introductif a été fait par Dr. Gordon AJONINA du Réseau Africain de Mangroves (RAM). Il a rappelé la définition d'une mangrove, son importance, les menaces qui pèsent sur elle, les conséquences de ces menaces et les Efforts de Conservation et d'Aménagement du Gouvernement, ONG et de la Société Civile. A la suite de cette introduction, le Dr. WASSOUNI et M. Gilbert MBATI ont présenté respectivement les contextes des projets Mangrove au Cameroun et au Congo. Un aperçu sur la biodiversité des mangroves du Congo a été fait par le Dr. Victor MAMONEKENE. Il a souligné avec emphase le rôle des mangroves dans la durabilité des pêcheries.

A l'issue des communications, des échanges riches et fructueux ont permis d'avoir une compréhension commune sur les dimensions multi-acteurs et intersectorielles ainsi que la diversité des produits et services des mangroves, leur distribution, les menaces qui pèsent sur elles et leurs conséquences.

3. Session 2 : la gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques

Cette session modérée par Dr. NZILA Jean de Dieu, Directeur Général de l'IRF (Congo) a été introduite par Dr. Jean Folack, Consultant en Environnement, Planification Côtière et Gestion Durable des Ressources Naturelles, Président de l'ONG ENVIREP Cameroun. Elle a été ponctuée par : un exposé introductif, les mangroves dans le Plan de Convergence de la COMIFAC, les stratégies nationales du Cameroun et du Congo et le programme Gabon bleu. Dans sa présentation introductive, Dr Jean FOLACK a évoqué les raisons fondamentales de l'intégration des mangroves dans les agendas politiques et mentionné dans quels types d'agendas politiques il faut intégrer les questions liées à la gestion des mangroves. M Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC a souligné que les thématiques de tous les axes du Plan de Convergence de la COMIFAC, qui est un cadre de planification stratégique des interventions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers, concernent les mangroves même si elles ne sont pas mentionnées de façon spécifique dans ce Plan. Toutefois, le Plan d'opérationnalisation du Plan de Convergence qui est en cours d'élaboration pourra intégrer les activités spécifiques concernant les mangroves.

Les stratégies nationales du Cameroun et du Congo ont été présentées respectivement par Dr. WASSOUNI du Cameroun et M. BAKALA Kiba du Congo. Ces stratégies ont pour objectif de freiner et inverser la dégradation des mangroves pour pérenniser et développer leurs fonctions écologiques, biologiques, économiques et socioculturelles.

Le Programme Gabon bleu a été présenté par M Magloire Désiré MOUNGANGA, coordinateur scientifique du projet Arc d'Emeraude, qui a souligné que le Gabon a créé 11 Parcs Nationaux sous influence marine.

L'on a retenu de cette session que les agendas politiques pertinents tant au niveau national, sous régional, qu'international prennent en compte les mangroves mais de façon très générale.

4. Session 3 : les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves?

La session 3 modérée par M Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité de la COMIFAC et introduite par M Jean Albert Placide KAYA, Coordonnateur du CNC" Congo Nature Conservation - "REMAC" Réseau Afrique Centrale sur la gestion des mangroves, a été ponctuée par deux communications et les contributions de quatre autres panélistes.

La première présentation a été faite en ligne par Dr Paul OUEDRAOGO, Conseiller Principal pour l'Afrique au Secrétariat de la Convention de Ramsar, sur la gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques, liens avec les ODD. Après avoir fait un bref rappel des sites Ramsar en Afrique, il est passé en revue les différents documents pertinents de la Convention Ramsar sur la gestion des mangroves et il a présenté la boîte à outils d'échange d'information élaboré dans le cadre du Programme Global Wetland Africa.

La seconde communication est l'exposé introductif fait par M Jean Albert Placide KAYA. Sa présentation a porté sur l'état des lieux du cadre juridique de la gestion des mangroves en Afrique centrale, le spectre des politiques, les initiatives internationales et sous régionales,

l'efficacité du cadre législatif et institutionnel dans la gestion des aires protégées et les questions concernant l'internalisation des conventions internationales dans les politiques nationales.

A la suite de ces deux présentations, les autres panélistes (Messieurs Lucien MALOUEKI, Assistant Technique National du Projet Mangrove-Congo, Ottou MBIDA, NWAMO Roland, ISH et Severin PONGUI, Consultant Projet Mangrove) ont apporté plus de précisions sur la prise en compte des mangroves dans les cadres réglementaires au Cameroun et au Congo.

De cette session, il est ressorti que les cadres politiques et réglementaires sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ne sont pas appropriés pour la gestion des écosystèmes de mangroves au regard de la dimension intersectorielle et multi-acteurs des mangroves.

5. Session 4 : engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves

Cette session a été modérée par M Armand ASSENG ZE, Chargé des Opérations de la FAO-Cameroun et introduite par Mme Cécile Bibiane NDJEBET, Coordinatrice de Cameroun-Ecologie. Dans son exposé introductif, Mme NDJEBET a souligné l'importance des mangroves pour les communautés locales, l'intérêt de leur implication dans la gestion de ces écosystèmes, l'approche pour la participation des communautés locales et les défis liés à leur engagement. Après sa communication, d'autres panélistes à savoir Messieurs Patrice NGOKOY, Cameroun-Ecologie, Alphonse BAKALA KIBA, Consultant en appui au projet/Gestion participative et Dr Jean-Hude E. MOUDINGO, Coordinateur Technique du Projet Mangrove-Cameroun ont partagé les leçons apprises dans la gestion communautaire et la restauration participative des mangroves au Cameroun et au Congo.

6. Session 5 : information et gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale

La session 5 a été modérée par M Jean-Claude NGUINGUIRI et introduite par Dr. Gordon AJONINA. Dans sa communication, Dr. AJONINA a présenté le PRATMIR : un outil rapide pour la collecte et analyse des informations d'inventaires et régénération sur les mangroves. Il s'est focalisé les critères de sélection des sites de restauration de mangrove (comme éléments de base), la grille d'évaluation PRATMIR et les fiches de terrain. A la suite de Dr. AJONINA, les autres panélistes à savoir Dr. Jean de Dieu NZILA, Aimé Patrick MISSAMBA-LOLA, Pr. Georges CHUYONG et Dr. Christelle GONMADJE ont respectivement édifié les participants sur les leçons apprises de l'OCC, les leçons apprises du plan de suivi des écosystèmes de mangroves au Congo, les placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves : outils d'inventaires et quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo.

7. Travaux en groupes

Trois groupes thématiques ont été constitués afin de : permettre aux participants de poursuivre les échanges sur les sujets présentés pendant les sessions plénières ; procéder à une analyse SWOT (dégager les forces et faiblesses) sur chaque aspects de la gestion des mangroves et formuler des recommandations. Dans chacun de ces groupes, la méthodologie a consisté à: i) une introduction des travaux; ii) les présentations suivies des échanges; iii) la formulation des recommandations; et iv) la rédaction du rapport du groupe.

Le groupe 1 a été présidé par M Magloire Désiré MOUNGANGA, de la République Gabonaise et s'est penché sur l'environnement politique, réglementaire et institutionnel.

Le Groupe 2 présidé par Dr. BRING Christophe, de la République du Cameroun, a échangé sur la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves.

Les travaux du groupe 3 ont porté sur l'information et la gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique Centrale. Ce groupe a été présidé par Dr. NZILA Jean de Dieu de la République du Congo.

8. Restitution des conclusions et recommandations des travaux en groupe

Les conclusions et recommandations des travaux en groupe ont été présentées en plénière par les rapporteurs des groupes. Cette session a permis d'examiner et d'adopter les recommandations du forum.

Au terme des travaux, les participants ont formulé les principales recommandations ci-après :

A la COMIFAC :

- d'élaborer les directives sous-régionales pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves en Afrique Centrale ;
- de solliciter auprès de Ramsar une formation des cadres des pays de l'Afrique Centrale sur la Boite à Outils de GlobalWetland Africa ;
- de signer un MoU avec Ramsar pour un appui à l'élaboration des politiques nationales sur l'utilisation durable des mangroves ;
- de développer (ou renforcer) un « Système d'Information sur les Mangroves de l'Afrique Centrale » ;
- d'inciter les Etats membres à définir et à adopter différents régimes de foresterie participative pour permettre aux communautés de s'engager dans la gestion forestière dans les aires de superposition d'usage et de droit;
- d'élaborer un projet sous régional sur la gestion intégrée et durable des écosystèmes de mangroves basé sur les acquis des projets du Congo et du Cameroun avec l'accompagnement technique de la FAO.

Aux pays d'Afrique Centrale:

- de créer les cadres de concertation/coordination pour la gestion durable des mangroves ;
- de promouvoir la création et la gestion durable des forêts communautaires de mangroves ;
- de faire une étude de faisabilité de mise en place des systèmes de formations spécifiques pour accompagner la gestion durable des mangroves ;
- d'actualiser les fiches descriptives des sites Ramsar selon les nouveaux modèles.

- de mettre en place des réseaux de placettes permanentes pour mieux suivre la dynamique des mangroves ;
- d'élaborer les plans simples de gestion des sites déjà classés afin de faciliter leur gestion durable ;
- de renforcer les capacités techniques, opérationnelles, organisationnelles et financières des communautés locales particulièrement les femmes pour leur engagement effectif dans la gestion durable de mangroves ;
- d'élaborer et faire appliquer des textes législatifs et réglementaires spécifiques aux écosystèmes de mangroves et zones humides.
- de prendre les dispositions pour la prise en compte de la gestion durable des écosystèmes de mangroves et des zones humides associées dans les politiques de développement ;
- de planifier la gestion de l'espace par la promotion des plans d'affectation des terres en intégrant toutes les parties prenantes

Les participants ont, au terme des travaux, réitéré leur remerciement au FEM, à la FAO et à la COMIFAC pour les appuis ayant permis l'organisation et la tenue de ce forum.

Les Participants ont enfin remercié le Gouvernement de la République du Cameroun pour l'hospitalité et les facilités multiformes accordées pour la tenue de ce forum.

Fait à Douala, le 16 juin 2017

Les participants

Annexe 2: Les discours

Mot du Représentant de la FAO au Cameroun

Monsieur Armand ASSENG ZE, Chargé des opérations des Projets FEM au Bureau de la FAO au Cameroun, représentant Monsieur Maï Moussa Abari, Représentant Résident de la FAO au Cameroun

- Excellence, Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral ;
- Monsieur Secrétaire Exécutive de la COMIFAC ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Délégations du Congo, du Gabon et de la RDC ;
- Mesdames/mesdemoiselles/Messieurs les représentants du secteur privé et de la société civile,
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un honneur et un plaisir renouvelé de prendre la parole au nom de Monsieur Maï Moussa Abari, Représentant Résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Cameroun, à l'occasion du Forum Sous régional sur « La gestion Communautaire des écosystèmes de mangrove en Afrique Centrale : Enjeux et perspectives ».

En dépit de vos multiples occupations, votre présence ici témoigne de l'intérêt que vous accordez aux mangroves. L'importance de ces mangroves peut être considérée à trois niveaux:

- Au niveau local, elles constituent une importante source d'aliments et de revenus et soutiennent le développement économique.
- Au niveau national, elles font partie du réseau des aires protégées du Cameroun (qui protège justement les écosystèmes les plus menacés du pays).
- Au niveau international, ces mangroves sont les mangroves les plus distinctes, les plus géantes, les plus variées des points de vue architectural et morphologique en Afrique.

Il se dégage que les écosystèmes de mangroves sont productifs au monde. Ils constituent une ressource naturelle renouvelable. Ils fournissent des moyens d'existence des populations y compris la production halieutique, la production du bois de construction, la protection côtière, la réduction de la pollution et la séquestration du carbone.

Au Cameroun, les écosystèmes de mangroves sont importants tant pour leurs contributions aux moyens de subsistance des populations locales que pour la biodiversité universellement importante qu'ils contiennent.

Toutefois, ces zones sont menacées par un certain nombre de pressions du développement urbain ainsi que par une gestion non durable et des pratiques d'exploitation des communautés locales qui y vivent.

Quelques-unes des menaces immédiates qui pèsent sur les écosystèmes de mangroves sont: une coupe indiscriminée de la mangrove, (notamment du *Rhizophora* qui est l'espèce dominante) pour le fumage du poisson, la construction rapide de campements de fortune pour le fumage de poissons (y compris des radeaux pour fumer le poisson); la pollution industrielle; l'exploitation forestière, le développement d'agro-industries avec l'ouverture de forêts relativement intactes pour les palmeraies et enfin les activités d'exploration pétrolière qui ont pour conséquence la dégradation massive des mangroves.

De ce fait, la superficie de la mangrove camerounaise (UNEP, 2007) est passée d'environ 272 000 ha en 1980 à environ 195.000 ha en 2005, (soit une réduction d'environ 30% sur une période de 25 ans, ou 2.500 ha/an de perte de mangroves). Toutefois, certaines mangroves du Cameroun sont encore relativement intactes, les plus importantes pouvant se trouver dans l'estuaire du Rio del Rey, l'estuaire du Cameroun à Douala et les plus petits estuaires des embouchures des fleuves Sanaga, Lokoundje et Ntem.

La dégradation des forêts de mangroves épuise non seulement les ressources se trouvant dans leurs limites, mais elle affecte également la productivité des écosystèmes côtiers et marins adjacents, et elle est une cause sérieuse de préoccupation environnementale et économique pour beaucoup de pays en développement. En même temps, leur production primaire soutient diverses formes de biodiversité faunistique et floristique ainsi que les pêches estuarienne et côtière. L'épuisement de cette ressource vitale réduit, non seulement la production terrestre et aquatique et les habitats naturels, mais également la stabilité environnementale de l'environnement côtier.

C'est pour faire face à cette situation que les Gouvernements du Cameroun et du Congo et plus précisément les Ministères en charge de l'Environnement des deux pays ont confié à la FAO, la mise en œuvre de deux projets financés par le FEM sur la conservation et gestion durable des écosystèmes de mangroves, notamment :

- GCP/CMR/030/GFF « Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves au Cameroun » pour un montant total de USD 1 733 180 mis en place au Cameroun entre Aout 2012 et Juillet 2017 ;
- GCP/PRC/007/GFF « CBSP « Projet de Gestion intégrée des mangroves et des zones humides associées, et des écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo » pour un montant total de USD 950 000 mis en place en République du Congo entre Juillet 2013 et Juin 2017.

Les deux initiatives ont été conçues comme deux projets similaires avec les mêmes objectifs :

- objectif de conservation : Renforcer la conservation de la biodiversité et réduire la dégradation dans les écosystèmes de mangrove ; et
- objectif de développement : Renforcer et accroître la durabilité des moyens d'existence des communautés situées dans les écosystèmes de mangrove ou aux alentours.

Les deux projets contribuent à l'Objectif Stratégique 2 de la FAO « Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables ». Au Congo, le Projet contribue à l'impact 2 du Cadre de Programmation Pays « les écosystèmes naturels des forêts dégradées sont reconstitués en partie, améliorant ainsi la biodiversité dans les quatre zones écologiques. Au Cameroun, le projet rentre dans le Domaine Prioritaire 1 du Cadre de programmation pays 2013-17 « Appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales visant une croissance forte et durable dans le secteur rural » et en particulier contribue au produit 1.3 «le développement durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont promus ».

Mesdames et Messieurs,

Des initiatives similaires ont été prises dans d'autres pays membres de la COMIFAC. Toutefois, leurs acquis sont rarement documentés et capitalisés. Le présent Forum offre l'opportunité à toutes ces initiatives de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale.

Il sera également question d'échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale ainsi que de formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral,

Mesdames et Messieurs,

La FAO suivra avec beaucoup d'intérêt les travaux du présent Forum qui, j'en suis convaincu, sur la base des experts présents ; des discussions soutenues, franches et fructueuses, enregistreront les succès escomptés.

Je voudrais encore une fois transmettre les sincères remerciements de Monsieur Maï Moussa Abari, Représentant Résident de la FAO, aux Ministres en charge de l'Environnement au Cameroun et au Congo pour la confiance à la FAO pour la mise en œuvre des projets sur la Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves dans les deux pays ainsi qu'au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour son appui financier.

Vive la coopération internationale

Vive la coopération sous régionale

Je vous remercie pour votre aimable attention

Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

- Monsieur le Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, Représentant Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun,
- Monsieur le Représentant de la FAO au Cameroun,
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Sous –régionales ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Chers Participants

C'est pour moi un réel plaisir d'être à Douala, Capitale économique du Cameroun, pays siège de la COMIFAC pour les travaux du forum sous-régional sur les mangroves dont le thème principal est : la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale: enjeux et perspectives.

Aussi, voudrais-je remercier le Gouvernement et le Peuple camerounais pour l'accueil fraternel et chaleureux qui est réservé à tous les délégués présents ici pour cette importante rencontre.

Je remercie également Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral qui en dépit de son agenda chargé, a accepté de présider cette cérémonie d'ouverture du forum au nom du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Mes remerciements vont enfin à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour les appuis multiformes apportés à l'organisation des présentes assises.

A tous les participants à ce forum sous-régional, je souhaite la bienvenue et un agréable séjour à Douala.

**Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs**

Les écosystèmes de mangroves fournissent de nombreux produits et services à l'homme, dont certains ont une valeur d'importance globale. Ils jouent un rôle essentiel, aussi bien physique qu'écologique, dans la protection des littoraux, notamment en servant de barrières contre l'érosion, ou bien encore en étant à la base du cycle des nutriments en milieu côtier. Ils participent à la durabilité de la pêche, à travers notamment ces nutriments organiques et les zones de frayères qu'elles abritent. Ils représentent aussi des puits de carbone aux atouts multiples. Plusieurs millions de personnes en Afrique dépendent directement ou indirectement des écosystèmes de mangroves pour leur subsistance. En plus des activités de pêche, d'autres produits y sont collectés: bois, produits forestiers non ligneux, sel, etc.

Cependant, les écosystèmes de mangroves sont menacés par l'homme. Les pressions exercées sur ces écosystèmes sont de divers ordres: reconversion des espaces couvertes par les

mangroves pour des besoins industriels, agricoles ou d'urbanisme, surexploitation du bois dans les forêts de mangroves, colonisation par des espèces envahissantes, etc. Pour faire face à ces menaces, plusieurs initiatives ont été prises dans les pays d'Afrique centrale. Les gouvernements du Cameroun et du Congo, par exemple, avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) mettent en œuvre depuis 2013 des projets qui ont pour objectifs d'améliorer les moyens d'existence des populations dans les zones côtières et de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente dans les mangroves.

Je saisis cette occasion pour réitérer nos remerciements à tous les Partenaires au Développement pour les contributions qu'ils ont apportées jusqu'ici pour la mise en œuvre du Plan de Convergence.

Mesdames et Messieurs

Le thème retenu pour ce Forum sous-régional: la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale: enjeux et perspectives, est assurément un sujet qui intéresse les pays de l'espace COMIFAC au plus haut point, tant il est vrai que les questions d'amélioration des conditions de vie de nos populations locales et des opportunités économiques liées à la Conservation et à la gestion durable des forêts, demeurent une question centrale des politiques de nos pays respectifs.

Consciente de l'importance des connaissances et pratiques traditionnelles détenues par les populations autochtones et communautés locales, pertinentes pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, la COMIFAC a toujours milité pour la participation et la promotion de droits et du bien-être des communautés dans la gouvernance et la gestion durable des écosystèmes forestiers car la gestion durable des forêts est tributaire de l'approche participative et de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Cependant, les Peuples Autochtones et les communautés locales restent très marginalisés. Ce statut de minorité et de marginalisation s'est aggravé par la prise de décisions et de résolutions concernant leurs territoires sans leur consentement. Leurs moyens de subsistance, leurs cultures, et leur existence dans une certaine mesure, ont été profondément menacés et contestés au cours des décennies passées et actuelles, par une transformation rapide de l'économie de la sous-région, et des cadres nationaux légaux agressifs de gouvernance forestière.

En vue de pallier les défauts de la mise en œuvre de l'approche participative en Afrique Centrale, le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté les directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion durable des forêts dont le but est de définir les cadres politiques, stratégiques, législatifs, réglementaires et institutionnels de l'intégration des populations autochtones et locales et des ONGs dans la gestion durables des forêts d'Afrique Centrale. Parmi les objectifs de ces directives, on note: (i) la reconnaissance des populations locales et autochtones et des ONGs comme parties prenantes et des bénéficiaires légitimes de la gestion des écosystèmes

forestiers. (ii) la reconnaissance du droit des populations et autochtones de participer à la prise de décisions relatives à la gestion durable des forêts pour contribuer à élever leur propre niveau de vie ; (iii) l'amélioration de la contribution des ressources forestières à la protection de l'environnement, aux moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté et aux conditions de vie des populations locales et autochtones avec lesquelles elles entretiennent des relations spécifiques ; et (iv) la définition des mécanismes et des approches de participation des populations autochtones et locales à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale favorisant l'intégration de la gestion participative des forêts et d'adaptation aux changements climatiques.

Aussi, le Plan de convergence révisé de la COMIFAC, reconnaît bien le rôle des populations autochtones d'Afrique centrale en tant que parties prenantes essentielles pour atteindre les objectifs de la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale et contribuer aux solutions adaptées aux questions de changement climatique dans la sous-région. L'un des objectifs opérationnels de l'axe 5 du Plan de convergence de la COMIFAC est de promouvoir la gestion communautaire et décentralisée des ressources forestières.

Les pays de l'espace COMIFAC attendent beaucoup de la FAO sur toutes les questions, concernant la gestion durable de ces écosystèmes et notamment, celle de leur valorisation ou le Leadership de la FAO n'est plus à démontrer.

Mesdames et Messieurs

Malgré les divers événements qui menacent la paix et la sécurité dans plusieurs états membres de la COMIFAC, tels les conflits armés qui figurent parmi les causes majeures de dégradation des ressources naturelles, la conservation et la gestion durable des ressources forestières et environnementales dans les pays d'Afrique Centrale enregistrent des progrès remarquables. Mais, les acquis actuels concernant la gestion durable des mangroves est discutable. Il est donc nécessaire de donner l'opportunité à toutes ces initiatives de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale. Une attention particulière pourrait ainsi être accordée aux écosystèmes de mangroves dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et dans les réformes politiques et réglementaires en cours dans plusieurs de ses pays membres.

Ainsi, il sera question au cours des 3 jours de cette rencontre de :

- partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC;
- d'échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets;
- d'échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale;

- formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Au regard de vos expertises dans la gestion des écosystèmes des mangroves, je suis persuadé que vous allez examiner avec diligence, les différents points à l'ordre du jour.

Je souhaite pleins succès à nos travaux.

Vive la Coopération Internationale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie

Discours d'ouverture

Monsieur Ludovic-Etienne NGBWA, Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littorale

- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Mesdames et messieurs les représentants des Etats membres de la COMIFAC ;
- Monsieur le sous -Préfet de Douala Iier ;
- Monsieur le représentant de la FAO - bureau sous-régional pour l'Afrique centrale ;
- Monsieur le représentant la FAO au Cameroun ;
- Mesdames et messieurs les représentants des partenaires au développement ;
- Mesdames et messieurs les représentants des organisations non gouvernementales ;
- Distingues invites ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de présider aujourd'hui la cérémonie d'ouverture du Forum sous régional sur la « Gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en Afrique Centrale».

Tout d'abord, permettez-moi, d'une part, de souhaiter à vous tous, une chaleureuse bienvenue à Douala dans cette salle de conférences de l'hôtel La Falaise de Bonanjo. Permettez-moi ensuite de remercier tous ceux qui ont œuvré, de près ou de loin, pour l'aboutissement heureux de cet événement. Je pense particulièrement à la COMIFAC, à la FAO et au Fonds Mondial pour l'Environnement.

Mesdames et Messieurs

Les mangroves du continent africain couvrent plus de 3,2 millions d'hectares, ce qui représente environ 19 % du total mondial. Elles se répartissent sur trois sections principales : le littoral atlantique occidental (1,5 million d'hectares, 49 %), le littoral atlantique central (0,4 million d'hectares, 14 %) et le littoral de l'Océan indien (1,2 million d'hectares, 37 %). Dans le golfe de Guinée, elles s'étendent depuis les côtes du Liberia jusqu'à celles de l'Angola.

Mesdames et Messieurs

Les mangroves figurent parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète et sont d'importantes zones de reproduction et d'alevinage pour la plupart des espèces tropicales de poissons. En effet, elles contribuent activement au maintien de la biodiversité (plus de 80 % des poissons et d'autres espèces aquatiques y passent une partie de leur cycle de vie), à la

stabilisation du climat et à la séquestration du dioxyde de carbone. De même, elles fournissent un large éventail de produits ligneux et non ligneux qui soutiennent les économies rurales, et elles constituent de grandes opportunités dans le domaine de l'écotourisme. Les mangroves offrent une protection contre deux des principaux risques liés au climat que connaissent les zones côtières, à savoir l'érosion et les inondations.

Mesdames et Messieurs

Malgré l'importance de cet écosystème fragile, les mangroves de l'Afrique ont subi d'énormes pressions au cours des dernières décennies, au point que, en Afrique occidentale et centrale, 20-30 % des mangroves ont disparu en près de 25 ans.

Certaines études ont montré que le taux de perte des mangroves en Afrique centrale atteint 1,77 % chaque année depuis l'an 2000. On estime qu'en seulement dix ans, près de 77 100 hectares de ces importants puits de carbone ont été détruits dans cette région. Pour le cas du Cameroun, le PNUE (2007) estime que la superficie de la mangrove camerounaise est passée d'environ 272 000 ha en 1980 à environ 195 000 ha en 2005, (soit une réduction d'environ 30% sur une période de 25 ans).

Ces pertes sont dues à plusieurs facteurs, en particulier à l'urbanisation, au développement des infrastructures urbaines, à l'exploitation des carrières, du sel et du sable, à la pollution provoquée par les industries, les produits agrochimiques industriels et l'exploitation du pétrole et du gaz, à l'absence d'une législation appropriée, au déboisement pour le fumage de poisson, à la prolifération d'espèces envahissantes et aux effets du changement climatique, accentués par la croissance démographique. Ces facteurs de dégradation des mangroves ont une dimension régionale.

Mesdames et Messieurs

Face à ces menaces sur les mangroves, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux international et régional sur le plan des conventions et des programmes.

Sur le plan des conventions,

Au niveau international, les Etats ont signé et ratifié des conventions notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la couche d'ozone et la Convention Ramsar sur la conservation des zones humides, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention de Marpol 73/78 sur la pollution marine, la Convention Internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC, 1990).

Au niveau régional, les pays concernés ont signé et ratifié la Convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et valorisation des milieux marins et côtiers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et son Protocole additionnel relatif à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe contre la pollution due aux sources et activités terrestres.

Il ne serait pas superflu de rappeler que l'objectif du Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relevé plus haut est de prévenir, réduire, combattre et maîtriser la pollution, y compris celle propagée par voie atmosphérique, due à des sources ou activités terrestres situées sur leur territoire, afin de protéger et de conserver l'environnement marin et côtier de la zone d'application du Protocole. Les pays côtiers de la COMIFAC sont Membres de la Convention d'Abidjan.

Mesdames et Messieurs

D'autres textes de portée régionale promus par l'ONU-ENVIRONNEMENT, à travers le Secrétariat de la Convention d'Abidjan sont déjà en phase terminale pour l'adoption et la signature. Il s'agit des textes amendés de la Convention d'Abidjan et des protocoles additionnels à ladite convention, notamment :

- Le Protocole sur la gestion concertée et durable de l'écosystème mangrove de la côte atlantique Sud-Est ;
- Le Protocole sur les normes et standards environnementaux liés à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière offshore ;
- Le Protocole sur la gestion intégrée de la zone côtière.

J'invite donc la COMIFAC à encourager l'ensemble de ses pays membres concernés à adopter, à signer et à mettre en application ces nouveaux textes et protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan au moment opportun, pour le bien être des écosystèmes de mangrove.

Mesdames et Messieurs

Sur le plan des programmes et projets, on peut relever :

- la première phase du projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEMCG), qui est allée de 2005 à 2012, a appuyé les Etat-Membres de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée à élaborer un Plan d'Action Stratégique, à développer des Plans d'Action Nationaux de Gestion des Zones Marine et Côtière. La deuxième phase de ce projet est en attente de démarrage.
- le plan de Convergence de la COMIFAC qui constitue un cadre de référence des interventions forestières au niveau de la sous-région Afrique centrale. Il vise entre autre l'harmonisation des politiques forestières.
- le Programme d'Action sous régionale de lutte contre la Désertification en Afrique centrale (PASR-AC) qui vise le développement des synergies entre les pays de la sous-région en matière de lutte contre la désertification.

Le projet de «Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves au Cameroun », financé par le FEM, s'inscrit dans le sillage de ces initiatives de gestion communautaire de mangrove impulsées par la Communauté Internationale. Avec l'appui de ses partenaires de mise en œuvre, ce projet a permis au Cameroun de se doter entre autres d'un document de stratégie pour la gestion durable de ses mangroves et d'un plan directeur de

recherche et de suivi de ces mangroves. Aussi, d'autres initiatives notamment, la mise en place des forêts communautaires de mangroves, l'encadrement des collecteurs d'huitres, l'élevage des crevettes et le fumage de poissons ont été menées avec succès dans le cadre de ce projet. C'est l'occasion pour moi de remercier une fois de plus le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds mondial pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et les partenaires locaux (OPED, CWCS, CAM-ECO) pour leur soutien dans l'exécution dudit projet.

Par ailleurs, des initiatives de reboisement des mangroves sont en cours le long des côtes camerounaises et dans les autres pays côtiers de l'espace COMIFAC.

Sur le plan institutionnel, on peut citer avec fierté les instances de coordination sous régionales telles que la COMIFAC et le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) qui ont pour mission de promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes de la zone cible, grâce à la gestion et au développement rationnels des pêches et des opérations de pêche. Il ne serait pas superflu de relever le grand travail abattu par ces deux institutions en vue de la conservation de nos ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs

Le présent Forum a pour objectif principal de donner l'opportunité aux porteurs d'initiatives de gestion communautaire des écosystèmes de mangrove de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale, avec une attention particulière à accorder aux mangroves dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et dans les réformes politiques et réglementaires en cours dans plusieurs de ses pays membres.

Plus spécifiquement, ce Forum vise à :

- partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC;
- échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets;
- échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale;
- formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Mesdames et Messieurs

Je ne doute pas un seul instant de la qualité des projets de décisions que vous allez formuler à la COMIFAC d'ici à la fin de ce forum car, la survie des écosystèmes de mangroves de la sous-région Afrique centrale en dépend.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de Forum sous régional sur la « Gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en Afrique Centrale ».

Vive la Coopération Internationale !

Vive la COMIFAC !

Vive le Cameroun et son illustre Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA !

Je vous remercie.

1. Introduction

En Afrique, les écosystèmes de mangroves sont répandus le long de la côte ouest, du Sénégal au Congo, et se rencontrent localement en Afrique de l'Est. Ecosystèmes aux rôles multiples, les mangroves fournissent de nombreux produits et services à l'homme, dont certains ont une valeur d'importance globale. Ils jouent un rôle essentiel, aussi bien physique qu'écologique, dans la protection des littoraux, notamment en servant de barrières contre l'érosion, ou bien encore en étant à la base du cycle des nutriments en milieu côtier. Ils participent à la durabilité de la pêche, à travers notamment ces nutriments organiques et les zones de frayères qu'elles abritent. Ils représentent aussi des puits de carbone aux atouts multiples. Plusieurs millions de personnes en Afrique dépendent directement ou indirectement des écosystèmes de mangroves pour leur subsistance. En plus des activités de pêche, d'autres produits y sont collectés: bois, produits forestiers non ligneux, sel, etc.

En dépit de son importance, les écosystèmes de mangroves sont menacés par l'homme. Historiquement, les mangroves ont été considérées comme des terres marécageuses, infestées de moustiques et boueux, et ont déjà été défrichées dans l'intérêt de la santé publique ou pour la conversion pour d'autres usages ou profit élevé mais à des gains à court terme. À ce jour, les pressions exercées sur ces écosystèmes sont de divers ordres: reconversion des espaces couvertes par les mangroves pour des besoins industriels, agricoles ou d'urbanisme, surexploitation du bois dans les forêts de mangroves, colonisation par des espèces envahissantes, etc.

Pour faire face à ces menaces, plusieurs initiatives ont été prises dans les pays d'Afrique centrale. Les gouvernements du Cameroun et du Congo, par exemple, avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) mettent en œuvre depuis 2013 des projets qui ont pour objectifs d'améliorer les moyens d'existence des populations dans les zones côtières et de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente dans les mangroves. La responsabilisation des communautés locales est l'approche privilégiée dans toutes ces initiatives.

2. Justification du Forum

La conservation des écosystèmes de mangroves, en général, et la gestion communautaire de celles-ci, en particulier, ont fait l'objet de plusieurs initiatives. Cependant les acquis sont rarement documentés et capitalisés. Il est donc nécessaire de donner l'opportunité à toutes ces initiatives de partager leurs expériences et de réfléchir sur les moyens de capitaliser les acquis dans une perspective sous régionale. Une attention particulière pourrait ainsi être accordée aux écosystèmes de mangroves dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et dans les réformes politiques et réglementaires en cours dans plusieurs de ses pays membres.

Le présent forum vise également à favoriser la production et la diffusion d'informations pour la gestion durable des mangroves des pays de l'espace COMIFAC.

3. Objectifs du forum

- partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, dans les pays de l'espace COMIFAC;
- échanger sur les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets;

- échanger sur les moyens de mutualiser les connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de gagner le pari de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves dans les pays d'Afrique centrale;
- formuler des recommandations à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions qui seront soumis à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC;

4. Résultats attendus

A la fin du forum, les résultats attendus sont les suivants:

- les leçons apprises des projets sur la gestion durable des écosystèmes de mangroves, en général, et de la gestion communautaire des écosystèmes de mangroves, en particulier, sont partagées;
- les bonnes options pour la capitalisation et la pérennisation des acquis des projets sont connues;
- Un mécanisme de mutualiser des connaissances et d'autres ressources entre acteurs en vue de la gestion durable des écosystèmes de mangroves est identifié et recommandé;
- des recommandations ont été formulées à l'endroit de la COMIFAC sous la forme de projets de décisions;
- Un rapport du Forum publié et diffusé.

5. Méthodologie

Le Forum sera organisé en sessions plénières (Jour 1 et Jour 3) et groupes de travail (Jour 2).

Jour 1. Sessions en plénière

La première journée sera consacrée au débat en plénière sur les différents aspects de la problématique de la gestion durable des écosystèmes de mangroves en Afrique centrale. Elle comprendra cinq sessions thématiques. Chaque session sera introduite par une présentation principale (exposé introductif) qui sera complétée par les apports de deux à trois panelistes. Les contributions des panelistes se baseront sur les cas pratiques, sous la forme d'illustrations. Chaque session thématique aura une heure, répartie ainsi qu'il suit: 25 à 20 minutes pour l'exposé introductif, 5 mn par paneliste et 20 à 30 minutes de débats. Les cinq sessions thématiques se présentent ainsi qu'il suit:

Session 1: Gérer les écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale. Pour quels bénéfices ?

Session 2: La gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques

Session 3: Les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices à la gestion des écosystèmes de mangroves ?

Session 4: Engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves

Session 5: Information et gestion adaptative des écosystèmes de mangroves d'Afrique centrale

Jour 2. Groupes thématiques du Forum

Cette seconde journée sera concentrée aux groupes thématiques. Dans chacun de ces groupes, la méthodologie consistera à: i) une introduction des travaux; ii) les présentations suivies des échanges; iii) la formulation des recommandations; et iv) la rédaction du rapport du groupe. Les trois groupes thématiques qui seront mis en place se présentent ainsi qu'il suit:

Groupe 1: Environnement politique, réglementaire et institutionnel

La mangrove, un écosystème à l'interface de plusieurs secteurs. Est-il géré de manière intersectorielle et intégrée? Avec quels outils? Si non, comment les autres politiques sectoriels influencent-elle la gestion des écosystèmes de mangroves? Formuler des recommandations pour améliorer la prise en compte des écosystèmes de mangroves dans les politiques publiques.

Les exposés vont s'articuler autour de (i) la reconversion des terres jusque-là occupées par les écosystèmes de mangroves, comme conséquence d'une approche sectorielle de la gestion des mangroves; (ii) les efforts de gestion intégrée et multisectoriels; (iii) la mise en cohérence des lois et règlements, etc.

Groupe 2: Gestion communautaire des écosystèmes de mangroves

Les zones côtières sont très peuplées en Afrique centrale. Un à deux millions d'habitants dépend directement des écosystèmes de mangroves pour sa subsistance. L'utilisation non durable des écosystèmes de mangroves est une pratique courante. Comment faire pour que ces communautés deviennent des gestionnaires? Quelles leçons ont été apprises de la gestion communautaire des mangroves? Quel impact a été observé sur la biodiversité et sur les moyens d'existence des communautés locales?

Groupe 3: Information et gestion adaptative

Quelle est la nécessité d'un plan de suivi des écosystèmes de mangroves? Est-il important de mettre en place un Système d'archivage des informations et de partage sur les mangroves? Comment construire un système d'information et impliquer la recherche dans la problématique des mangroves?

Jour 3. Restitution des travaux et recommandations du Forum

Cette journée sera l'objet de la restitution en plénière sur les conclusions et recommandations des travaux en groupe ainsi qu'à la clôture du forum.

Participation

Le forum regroupera:

- le SE de la COMIFAC;
- les représentants des Ministères en charge des Forêts et de l'Environnement;
- les représentants des réseaux et ou plateformes;
- les représentants des organisations de la société civile (OSC);
- les personnes ressources.

Lieu et date

L'atelier se déroulera du 14 au 16 Juin 2017 à l'hôtel la Falaise Bonanjo, Douala Cameroun.

Pour toute information, veuillez contacter:

Armand Asseng Ze,

FAO-Cameroun; Armand.AssengZe@fao.org;

Tél: (+ 237) 677 18 61 83 / 694 38 95 47;

skype: armand.asseng.ze.

Programme

Mercredi 14 juin 2017

08:30 - 10:30: Cérémonie d'ouverture

- Allocution du Représentant de la FAO au Cameroun
- Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- Discours d'Ouverture du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun.

10:30 - 11:00: Pause-café

11:00 - 12:00: Session 1: Gérer les écosystèmes de mangroves. Pour quels bénéfices?

Exposé introductif: Aboulaye Diame et Ayaa K. Armah, S.E. et Président du RAM

Panelistes: Dr. Wassouni (Cameroun), Gilbert Mbatu (Congo), V.Mamonekene (Congo)

12:00 - 13:00: Session 2: La gestion des écosystèmes de mangroves dans les agendas politiques

Exposé introductif: Dr Jean Folack, Cameroun

Panelistes: C. Nchoutpouen (COMIFAC). Dr. Wassouni (Cameroun), Germain Kombo (Congo), Délégué du Gabon, Pr. Tomedi Tabi Eyangou (Cameroun)

13:00 - 14:15: Pause déjeuner

14:15 - 15:15: Session 3: Les cadres politiques et réglementaires, sont-ils propices?

Exposé introductif: Placide Kaya, CNC, Congo

Panelistes: L. Maloueki (Congo), C. Mboufack/Ottou Mbida (Cameroun), S. Pongui (Congo)

15:15 - 15:30: Pause-café

15:30 – 16:30: Session 4: Engager les communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes de mangroves

Exposé introductif: Cécile Ndjebet, (Cam-Eco)

Panelistes: P. Ngokoy (Cameroun), A. Bakala Kiba (Congo), Délégué de la RDC

16:30 - 17:30: Session 5: Information et gestion adaptative

Exposé introductif: Dr Gordon Ajonina (CWCS)

Panelistes: Dr. JDD Nzila (Congo), (Prof. G. Chuyong (Cameroun), A.P. Missamba-Lola (Congo), Dr. Christelle Gonmadje, Cameroun

Jeudi 15 juin 2017

Horaires	Groupe 1: Environnement politique, réglementaire et institutionnel Président : Gabon	Groupe 2: Gestion communautaire des écosystèmes de mangroves Président : Cameroun	Groupe 3: Information et gestion adaptative Président : Congo
08:30 - 09:00	Introduction des travaux	Introduction des travaux	Introduction des travaux
09:00 - 10:30	Questions de Gouvernance 1) Les mangroves, un écosystème entre terre et mer (Lucien Maloueki) 2) Le cadre légal est-il propice? C. Mboufack/Ottou Mbida (Cameroun), 3) Le cadre légal est-il propice? S. Pongui (Congo)	Faciliter un processus de gestion communautaire 1) Les leçons du Cameroun (OPED, Cam-Eco) 2) Les leçons du Congo (Matsouela et Bakala Kiba) 3)	Un écosystème multifonctionnel 1) La mangrove: écosystème vital pour les ressources halieutiques (Victor Mamonekene) 2) REDD+ et Mangrove: accompagnement des populations de Tiko et Limbe III dans le processus REDD+ (Dr Gordon Ajonina) 3) Système d'archivage des informations et de partage sur les mangroves (Prof Din Ndongo) 4) Observatoire National sur les Changements Climatiques et son plan opérationnel (Prof Joseph A. Amougou)
10:30 - 11:00	Pause-café		
12:00 - 13:00	En quête de nouveaux modes de gouvernance 1) Le dialogue politique multi acteurs (S.Loembe) 2) Les plateformes Multi-acteurs au Cameroun: cas du Réseau de Mangrove et Zones Humides (Shey Benjamin et Ateba Xavier) 3) Processus de mise en place de la plate forme d'échange d'information Environnementales et site web du FEM au Cameroun (JOUOGUEP Valerys, Projet CB2) 4) Inscrire les zones de mangroves sur la liste des sites Ramsar. Leçons du Cameroun et du Congo (G. Ajonina, G. Madouka) ; 5) Formes initiatives du projet Arc émeraudes dans la gestion des zones sensibles : le cas des mangroves du parc national d'Akanda (Magloire.D. Mouganga, Gabon)	Projection vidéo 1) Documentaire vidéo sur les FC de « Manoka » 2) Documentaire vidéo sur l'engagement des femmes (Cam-Eco) Les AGR. Pourquoi? 1) Aquaculture à Béka (OPED) 2) Gestion de Pêches et Mangroves: Cas de COPCVAM Mouanko (Youfedi, Sous-Préfet Mouanko, Diyouke Eugene, CWCS) 3) Potentialités d'écotourisme sur les mangroves: Cas de Mouanko, Ebojie et Tiko-Limbe III (Dr Ayissi Isidore et Dr Hycinthe Angoni) 4) La gestion participatives des mangroves : le point de vue des communautés	Suivre pour gérer 1) Le plan de suivi des écosystèmes de mangroves (A.P. Missamba-Lola) 2) Les placettes permanentes de suivi des écosystèmes de mangroves: outils d'inventaires (Prof. Chuyong Georges, Cameroun) 3) Construire un système d'informations. Les leçons de l'OCC (Dr. JDD Nzila) 4) PRATMIR-un outil rapide pour la collecte et analyse des informations d'inventaires et régénération sur les mangroves (Dr Gordon Ajonina) 5) Quelle recherche future pour accompagner la gestion durable des écosystèmes de mangroves au Congo (Dr. Christelle Gonmadje)
13:00 - 14:30	Pause déjeuné		
14:00 - 16:00	Analyse SWOT et formulation des recommandations	Analyse SWOT et formulation des recommandations	Analyse SWOT et formulation des recommandations
16:00 - 17:30	Rédaction du rapport du groupe 1	Rédaction du rapport du groupe 2	Rédaction du rapport du groupe 3

Vendredi 16 juin 2017

08:30 - 10:30: Session en plénière sur les conclusions et recommandations des travaux en groupe

- Restitution des conclusions et recommandations (Groupe 1, Groupe 2, Groupe 3)

10:30 - 11:00: Pause-café

11:00 - 12:30: Session en plénière sur les conclusions et recommandations du Forum

- Examen des principales conclusions et recommandations
- Examen et adoption du communiqué final du Forum

12:30 - 13:30: Session de clôture

- Lecture du communiqué final du Forum
- Clôture par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun.

13:30 - 14:30: Cocktail de clôture

Annexe 4: Liste des participants

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
1	Ab. Zourumba	FAO - Cam	Charge Communica	677 453 070 zourumba@un.org	
2	Dr Gerber ASONINGA	CWCS/RCM	Co-ordinator	69974965	
3	MOUNGANGA 1-J	ANPN	CST	724107526773	
4	OUHHA OPR WANIE repr n. HROUBU DF/MINFOF 11 nov 2017	MINFOF	* DF	oumma5@yahoo.fr 677830812	
5	SIDI BARE	MINEPDED	DR-LT	699659443	
6	NDONGO DIN	Université	Chercheur Forestry officer	ndongodin@yahoo.com jean.dinde@univ-gu.com	
7	NGUINGUIRI J. Claude	FAO	FOR	@fao.org	
8	WASSOUNI X	CN-Mangrove MINEPDED	CN-Mangrove	699734484 wassouni@univ-gu.com	
9	Guangou Michel	MINEPDED	BIOCEAN	mtiangouen@yahoo.com	
10	JEAN FOLACK	ENVIREP	PRESIDENT	jeanfolack@yahoo.fr envirep.cameroon@yahoo.fr	

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
11	DIYOUKE MIBOG Eugène	CWCS	Charge de Projets	676374731/699841313 dme_eugene@yahoo.fr	
12	NIGO NJAMBE	LA MANGROVE	Delegue aux Biefs	673076098	
13	EUGENE Y.O. MANGA	LA MANGROVE	Pdt. Aménagement	651855350 manga.yo@univ-gu.com	
14	Melera Michael Eterigo	MMFMA/SW	President	674804167/610758120	
15	ENGOLO Samuel	LA PATO - Noumbo	Delegue	675712588	
16	Njiang Antoine	DFAP/MINFOF	SAAT / DFAP	675169052	
17	Dr MOUNGANGO JH	PMU	TC	697811918	
18	ARTAND ASSEM'S E'	FAO	chargé de opérations		
19	BAKALAKISA Aghene	Forêt Mangrove du Congo	Consultant M&M	002925392090	
20	Missamba lela André	CRAPI	Tr de Recherche	066890082	



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



FORUM SOUS REGIONAL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN
AFRIQUE CENTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES ----- SUB-REGIONAL FORUM ON COMMUNITY-BASED
MANGROVE ECOSYSTEMS MANAGEMENT IN CENTRAL AFRICA: CHALLENGES AND PERSPECTIVES

(Douala-Cameroun, Hôtel La Falaise Bonanjo, du 14-16 Juin 2017)

Fiche de présence : 14 juin 2017

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
21	MATSOUELA Caroline	CNC	Facilitatrice	05 535 27 89 carolematso@anglophone.com	
22	LOEMBERT J. Sylvestre	Plateforme Congo	Président	+242.06.698.1749	
23	ROLAND ORENDE	FAO Congo B.	Adjoint à l'inspecteur	+242.06.660.92.76 roland.orende@fao.org	
24	Gilbert MBATI	Projet mangroves Congo	Coordonnateur	+242.06.660.92.76 gmbati@anglophone.com	
25	BASSOOCK EMILIE NOEL	COO DEL	PCA	695149454	
26	WAYANG Raphaël	MINPDR	CSPB	677857878 wayang.mupah@anglophone.com	
27	MALOUCKE Lucien	ATP/Congo	ATP/Projet	lmaloucke@anglophone.com	
28	NCHOUTPOVEN CHOUNBOU	COMIFAC	Expert en biodiversité	nchoutpoven@comifac.org	
29	NWAMMO Roland Bider	ISH	CSF / ISH	nwammobider@anglophone.com	
30	NYAMSI TCHATCHO Nectaire	ISH	CSFP / ISH	677960930 tchatcho76@anglophone.com	



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



FORUM SOUS REGIONAL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN
AFRIQUE CENTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES ----- SUB-REGIONAL FORUM ON COMMUNITY-BASED
MANGROVE ECOSYSTEMS MANAGEMENT IN CENTRAL AFRICA: CHALLENGES AND PERSPECTIVES

(Douala-Cameroun, Hôtel La Falaise Bonanjo, du 14-16 Juin 2017)

Fiche de présence : 14 juin 2017

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
31	JODOGUEP Valerys	MINEPDED	Rep. P.F FEM	jvalerys@gmail.com 695 86 22 75	
32	ATEBA Bénédictine Xavier	VPE / RCM	Vice Coordonnateur	atedonxaw@yahoo.fr 677525956	
33	ERWADI JONGE S	MINEPDED.SW	Regional Delegate	erwadij@yahoofr 69994 528	
34	NKOU ETEGA Blandine	RCM	Assistante de direct	680 64 52 64	
35	MBOTTO NDOMI ALBERT	Plateforme mangrove Lio Ntam	Président	699591016 ambotto@chimant.com	
36	NGOKOY Patrice	Cam-Eco	Rep. projet	699793028 p.ngokoy@yahoo.fr	
37	Mme MAKON DICTOISE	Coordo comm	Coordo comm	696 05 35 83	
38	NDONBA NGUYE Raymond	COMIFAC	Secrétaire Général	699 02 70 67	
39	ANDOUA Théophile Gaucien	COMIFAC		674 29 22 59	
40	Mme Céline NDJEBET	Cam-Eco	Coordinatrice	Cecelindjebet@gmail.com	



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



FORUM SOUS REGIONAL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN
AFRIQUE CENTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES ----- SUB-REGIONAL FORUM ON COMMUNITY-BASED
MANGROVE ECOSYSTEMS MANAGEMENT IN CENTRAL AFRICA: CHALLENGES AND PERSPECTIVES

(Douala-Cameroun, Hôtel La Falaise Bonanjo, du 14-16 Juin 2017)

Fiche de présence : 14 juin 2017

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
41	PONGU BOG Séba	Consultant Pto	Adjoint Consultant	pongubog@jean.com	[Signature]
42	MADOUKA Gilbert	Dir. G. Environn.	Consultant Pto	gmadouka@jean.com	[Signature]
43	MAMONERENE VICTOR	MEcon. Forest. DD et Environnement	DG. Eaux	Vito.mamonerekeu@gmail.com	[Signature]
44	NSOHIELE Augustin	Ministère de Commerce Industrie, Pêche et du Développement	Directeur * Généraliste et Gestionnaire Natures	a.ngohiele@yahoo.com augustin.ngohiele@gmail.com	[Signature]
45	WABOU WAZEKINE Angèle	NIMFP/DEB	SDBB	azekine@yahoo.fr	[Signature]
46	AYISSI ISIDORE	KODU/CTR/ FRENE	Enseignant/ Chercheur	isidoreayissi@gmail.com	[Signature]
47	Dr BRING Ed	NIMFP/DEB	DEPC		[Signature]
48	CHRISTELLE GONMADJE	USTI	Enseignant chercheur	egonmadje@yahoo.fr	[Signature]
49	NZILA Jean de Dieu	IRF/UMNG	DG/IRF	jean.nzila@yahoo.fr +242 96 666 54 80	[Signature]
50	Jonas Kemajou Sr	OPEN	Directeur	open.com@yahoo.com 677602383	[Signature]



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



FORUM SOUS REGIONAL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN
AFRIQUE CENTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES ----- SUB-REGIONAL FORUM ON COMMUNITY-BASED
MANGROVE ECOSYSTEMS MANAGEMENT IN CENTRAL AFRICA: CHALLENGES AND PERSPECTIVES

(Douala-Cameroun, Hôtel La Falaise Bonanjo, du 14-16 Juin 2017)

Fiche de présence : 14 juin 2017

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
51	George Chuyoung	MCE/FAO	MCE	chuyoung@fao.org	
52	Shayq BENJAMIN SERUFEM	PEW/RCM	Coordinateur	shayqbenjamin@rcm.org	
53	Ottou Mbida gaelon	DP/MINPOF	PFZH	ottou.mbida@spn.gov.cm	
54	WABOUNOU Valentin	LI/PF-UNFCCC	DL/Pont fort	valentin.wabounou@unfccc.org	
55	MABIALA PANDI Eugène	DEP/Mairie PN	Directeur	eugene.mabiala.pandi@gmail.com	
56	DENGUI Jean Claude	DGE/Compo	DDE NIARI	mbaoumbakla@deviset.com	
57	KAYA Placide	CNC x REMAC	Coordinateur	placidekaya@hotmail.com	
58	NANJI Kenneth Ewe	Mairie (FESHU) Eweudo-Tch Council	1st Dep. Maire	nanji.kenneth@yahoo.com	
59	ANGONI Hyacinthe	Université yade	Enseignant	angoni@yade.fr	
60	DAH YOUFESI Hamid	SP/PEF S/PEF/Ministère de l'Environnement	Fonctionnaire	hahfesi@yahoo.fr	



Food and Agriculture Organization
of the United Nations



FORUM SOUS REGIONAL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES EN
AFRIQUE CENTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES ----- SUB-REGIONAL FORUM ON COMMUNITY-BASED
MANGROVE ECOSYSTEMS MANAGEMENT IN CENTRAL AFRICA: CHALLENGES AND PERSPECTIVES

(Douala-Cameroun, Hôtel La Falaise Bonanjo, du 14-16 Juin 2017)

Fiche de présence : 14 juin 2017

N°	Noms	Structure	Fonction	Contact / Email	Signature
61	BEMBONG lucas	DNACC	EXPERT FORESTIER	675211492	
62	MINIANGOS Bernadette	EPED	Rechercheur de es	694-83-05-81	
63	JEMBLE TEKONITCHOU OLIVE	EUDIANTE UDS	EUDIANTE	676570202	
64	DMAPO WEMBE Jasmine	CWCS	Programme Techni- cal Officer	697802026	
65	Abdou Abouhame Zou	FAO Camer	Charge de la commu- cations	677433070	
66	Ther Nana Nicaise	Projet AA/PTU/FAO	AA/PTU/FAO	675.93.00.66	
67					
68					
69					
70					